



---

# **Rapport financier semestriel**

**30 juin 2022**

---

## Sommaire

<b>A. Rapport d'activité .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Les activités du Groupe AFD.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Evolutions récentes et perspectives .....</b>	<b>6</b>
<b>1.2.1. Crise en Ukraine.....</b>	<b>6</b>
<b>1.2.2. Refinancement et liquidité .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2.3. Résultats financiers.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.4. Ratio de solvabilité et évolutions réglementaires.....</b>	<b>8</b>
<b>1.2.5. Perspectives .....</b>	<b>8</b>
<b>1.3. Facteurs de risque.....</b>	<b>10</b>
<b>B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne .....</b>	<b>12</b>
<b>C. Notes annexes aux États financiers.....</b>	<b>17</b>
<b>1. Evènements significatifs au 30 juin 2022.....</b>	<b>17</b>
1.1 Financement de l'activité.....	17
1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2021 .....	17
1.3 Intégration Expertise France.....	17
1.4 Conflit politique Ukraine .....	17
1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources .....	17
<b>2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement.....</b>	<b>18</b>
<b>3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2022.....</b>	<b>21</b>
3.1. Périmètre et méthodes de consolidation.....	21
3.2. Principes et méthodes comptables.....	25
3.3 Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2022 .....	41
3.3.1. Notes relatives au Bilan.....	41
3.3.2 Notes relatives au Compte de résultat .....	50
3.4 Informations sur les risques .....	54
3.5. Informations complémentaires .....	56
3.5.1. Bilan FMI .....	56
3.5.2. Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2022 .....	56
<b>D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022.....</b>	<b>57</b>
<b>E. Responsable du rapport financier semestriel .....</b>	<b>59</b>

---

Les totaux des colonnes des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

Les abréviations K€ signifient milliers d'euros, M€ signifient millions d'euros et Md€ milliards d'euros.

## A. Rapport d'activité

### 1.1. Les activités du Groupe AFD

#### Autorisations

Le montant total des autorisations données pour compte propre (AFD y compris refinancement Proparco) au 30 juin 2022 s'élève à 4 404 M€, contre 2 540 M€ au 30 juin 2021, soit une hausse de +1 863 M€. Cette hausse porte à la fois sur l'activité pour compte propre (États étrangers et Outre-mer) et sur l'activité pour compte de tiers.

L'activité courante Groupe dans les pays étrangers pour un montant de 3 537 M€ est marquée par une forte hausse des autorisations au 30 juin 2022 (+1 557 M€), soit +79%, liée à l'activité AFD pour compte propre (+1 301 M€), en Outre-mer (+272 M€ incluant un prêt à la Nouvelle Calédonie) et l'activité pour compte de Tiers (+299 M€ incluant des prêts à la Moldavie et à l'Ukraine), compensant une activité Proparco en légère baisse de l'ordre de 42 M€ (soit 4%).

Les activités pour compte de tiers dans les pays étrangers sont en hausse de 299 M€ au 30 juin 2022. Cette hausse résulte des prêts pour compte de l'État en Ukraine et Moldavie, à hauteur de 315 M€. On note cependant une baisse de l'activité pour le compte des autres bailleurs avec -22 M€, alors que l'activité pour le compte de l'État (hors prêts) est en légère augmentation (+6 M€), portée par les aides budgétaires globales.

Dans l'Outre-mer, les autorisations données enregistrent une hausse de 272 M€. Elles atteignent 383 M€ au 30 juin 2022, contre 111 M€ l'année précédente. Cela tient notamment à un financement d'urgence de 175 M€ octroyé en Nouvelle Calédonie.

#### Versements

Les versements pour compte propre (AFD et Proparco) s'élèvent à 2 783 M€ au 30 juin 2022, contre 2 913 M€ au 30 juin 2021, soit une diminution de 4%, essentiellement en lien avec les versements sur les prêts non souverains.

#### ➤ Activité dans les États étrangers

Sur l'activité courante dans les pays étrangers, le total des versements au 30 juin 2022 s'élève à 1 746 M€, contre 2 016 M€ au 30 juin 2021 (-13%). L'évolution semestrielle des versements sur les différents types d'activités s'explique principalement par :

- Une baisse des prêts souverains (-303 M€, soit -33%), liée à une baisse des prêts avec concessionnalité directe (-192 M€, soit -36%) et une baisse des prêts avec concessionnalité indirecte (-111 M€, soit -29%) ;
- Une baisse des prêts non souverains (-186 M€, soit -28%) liée à une baisse des prêts non concessionnels (-213 M€, soit -68%) et une hausse des prêts non souverain concessionnels (+27 M€, soit +8%).
- Une baisse de 46 M€ des versements sur subventions (soit -18%).

➤ Activité dans l'Outre-mer

Les versements de l'AFD dans la zone Outre-mer sont tirés par le deuxième prêt garanti par l'Etat de 300 M€ accordé à la Polynésie française fin 2021, dans la continuité des Prêts garantis par l'Etat (PGE) de 240 M€ accordé en 2020. Si le premier PGE avait vocation à sauvegarder à court terme l'économie polynésienne, le second, en contribuant au financement du plan de relance, s'inscrit dans une démarche de plus long terme. Les versements se sont ainsi élevés à 439 M€ au 30 juin 2022 (dont 173 M€ versés en juin 2022 à la Polynésie française) contre 365 M€ au 30 juin 2021.

Les engagements s'établissent pour leur part à 386 M€ au premier semestre 2022, contre 363 M€ un an auparavant.

➤ Activité de Proparco

Les versements de Proparco en prêts et participations dans les pays étrangers sont en légère baisse et s'élèvent à 611 M€ sur le 1er semestre 2022, contre 657 M€ sur la même période en 2021.

➤ Activité pour compte de tiers

L'activité pour compte de tiers est en hausse de 238 M€:

- Une forte hausse (+204 M€, soit +215%) des versements pour le compte de l'Etat due au prêt à l'Ukraine (300 M€),
- Une hausse des versements pour le compte d'autres bailleurs (+34 M€, soit +46%).

## 1.2. Evolutions récentes et perspectives

### 1.2.1. Crise en Ukraine

L'AFD a été sollicitée très rapidement par l'Etat français, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, pour intervenir en soutien à l'Etat ukrainien, pour une opération unique permise par un mandat restreint octroyé par décision du co-secrétariat du CICID<sup>1</sup> dématérialisé du 15 mars 2022, l'AFD ne disposant pas d'autre mandat d'intervention dans le pays.

Ce faisant, l'AFD a, à la demande et pour le compte de l'Etat français, qui en porte le risque, octroyé (17/03), signé (28/03), puis versé (04/04), en un temps record, un financement budgétaire de 300 M€ en appui aux dépenses sociales liées aux services publics (éducation, santé, transferts sociaux, retraites, etc.). Ce financement exclut l'utilisation des fonds pour des dépenses militaires et tous autres objets inscrits sur la liste d'exclusion de l'AFD. Le prêt octroyé par l'AFD a été réalisé à des conditions plus avantageuses qu'il ne l'aurait été sans garantie de l'Etat. Enfin, en fournissant des devises (euros) à l'Ukraine, le crédit de l'AFD a contribué à renforcer les équilibres externes du pays, sous tension depuis le début du conflit.

Par ailleurs, le groupe AFD via son opérateur Expertise France met en œuvre depuis 2017, pour le compte de l'Union européenne, le projet PRAVO II de soutien au secteur de la justice. Ce projet de 25 M€ a été complété par une nouvelle subvention de 10 M€. Du fait de la guerre en Ukraine, le projet a été partiellement réorienté pour répondre aux nouveaux besoins du Ministère de la Justice ukrainien et des acteurs du domaine de la justice (magistrats enquêteurs, professionnels de justice). La réorientation porte sur les activités liées aux poursuites en matière de crimes de guerre et violations graves des droits de l'Homme, au soutien à l'administration de la justice en temps de guerre, à la résilience des acteurs (livraison de matériel de protection et d'informatique). Les premières actions ont permis de fournir de l'équipement de protection aux bénéficiaires et des fournitures au Ministère de la Justice et à l'administration d'Etat, ainsi que le déploiement d'experts de haut niveau pour appuyer le Bureau du Parquet général. Des actions de formation de magistrats et enquêteurs sont également envisagées.

En République de Moldavie, pays frontalier de l'Ukraine directement touché par le conflit, l'AFD a apporté une réponse financière, technique et humanitaire. A la demande et pour le compte de l'Etat français, qui en porte le risque, l'AFD a octroyé (le 20 avril) puis signé durant la visite présidentielle d'Emmanuel Macron à Chisinau le 15 juin dernier un financement budgétaire de 15 millions d'euros, en soutien aux dépenses sociales du pays, fortement impactées par l'afflux de réfugiés ukrainiens, et par le coût économique direct de la guerre. Le versement sera effectué dès accomplissement des procédures internes moldaves.

L'appui budgétaire à la République de Moldavie est complété par un prêt de 60 millions d'euros, sans garantie de l'Etat, donc à des conditions moins favorables que le financement budgétaire mentionné supra, en appui aux réformes dans les secteurs énergétique et ferroviaire,

---

<sup>1</sup> Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

en parallèle à un financement de la Banque mondiale. Ce prêt de l'AFD, le premier dans ce pays où l'AFD a un mandat d'intervention depuis juillet 2021, a été approuvé le 15 juin 2022 et s'accompagne de deux programmes d'assistance technique (900.000€ de subventions), l'un auprès de la compagnie nationale de chemin de fer CFM (préparation d'une feuille de route investissements-digitalisation) et l'autre pour un partenariat RTE international avec son homologue moldave Moldelectrica (accompagnement à l'association au Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité).

Le soutien financier à la République de Moldavie s'est également matérialisé par un appui au tissu économique, au travers de la filiale Proparco. Pendant la visite du Directeur Général du Groupe AFD à Chisinau, Proparco a signé le 24 mai un prêt de 8 millions d'euros à MicroInvest, principal acteur de la microfinance. Cette opération devrait permettre de soutenir directement près de 3600 emplois.

L'AFD a en outre reçu des sollicitations de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) françaises pour soutenir les actions des autorités moldaves d'accueil de réfugiés en provenance du sud de l'Ukraine. Suite à un déplacement conjoint AFD-Fondation de France, dans le cadre d'un accord de partenariat, les instances décisionnaires de l'AFD ont approuvé en juillet 2022 l'octroi d'une subvention de 2 millions d'euros (600.000€ supplémentaires accordés par la Fondation de France) à un consortium de 3 ONG françaises (Solidarité Internationale, Médecins du Monde, Handicap International). Ce projet doit permettre de soutenir l'accès à l'éducation des enfants et au marché du travail pour les réfugiés composés majoritairement de femmes et d'enfants, et s'inscrit dans une stratégie de résilience et de soutien aux autorités publiques moldaves.

Enfin, les autorités moldaves ont souligné l'importance d'identifier de futures opérations à financer par l'AFD, notamment dans les secteurs du ferroviaire et de l'énergie pour lesquelles un accord de coopération AFD-Ministère de l'Infrastructure et du Développement Régional a été signé le 24 mai 2022 mais également dans les domaines de la forêt et de l'irrigation. Ces futures opérations se feront dans le cadre de son mandat donné par le co-secrétariat du CICID en juillet 2021, c'est-à-dire dans la limite de 50 millions d'euros d'octroi moyen de financement par an lissés sur trois ans.

### **1.2.2. Refinancement et liquidité**

Le premier semestre 2022 semble marquer un tournant après plusieurs années de taux bas (voire négatifs) et de politique accommodante des banques centrales. Les taux d'intérêt ont fortement augmenté (+250 bps sur le swap 10 ans euro) dans la foulée d'une inflation record en zone euro et de l'annonce de la fin par la BCE de sa politique d'achats nets d'actifs. Si la liquidité reste présente pour les émetteurs, les primes d'émission ont augmenté dans un contexte de très forte volatilité sur les marchés, les conditions de financement restant malgré tout attractives.

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur le premier semestre 2022, 14 émissions de financement sous son programme EMTN, dont 2 opérations publiques et 5 placements privés (dont 4 sous la forme d'abondements de souche) en euros ; 2 émissions publiques et 1 abondement de souche en format placement privé en dollars américains ; 1 émission publique par la suite abondé en livre sterling ; 1 placement privé en

yuan chinois ; et 1 placement privé en peso dominicain. Toutes les opérations en devises ont, comme à l'accoutumée, été converties en euros. Le montant total de ces opérations atteint 5,9 Mds€

Pour le Groupe AFD, l'indicateur de trésorerie globale exprimé en mois (i.e. horizon de survie) permet de mesurer si, à tout moment, le solde de trésorerie et la monétisation du buffer de liquidité permettent de couvrir au moins six mois de besoins prévisionnels glissants d'activité, pour faire face à une fermeture des marchés pendant cette durée. Le cadre d'appétence au risque prescrit un objectif de maintien de cet indicateur dans une bande de 9 à 12 mois ; le seuil d'alerte préventif est fixé à 8 mois et le seuil de tolérance à 6 mois. Lors du premier semestre de l'année 2022, ces seuils n'ont pas été dépassés.

### **1.2.3. Résultats financiers**

Les états financiers, présentés selon les normes comptables internationales (IFRS), font apparaître un résultat net part du groupe de +255 M€ au 30 juin 2022 contre 220 M€ au 30 juin 2021. Cette hausse s'explique principalement par une hausse du produit net bancaire sur la période (530 M€ contre 467 M€ en 2021) combinée à une reprise sur le coût du risque de + 5 M€

La hausse du produit net bancaire généré sur le premier semestre 2022 de +63 M€ est due principalement à la hausse de la juste valeur des instruments financiers. Le résultat induit de cette activité représente 63% de la hausse du produit net bancaire sur la période.

Le coût du risque ressort à un produit de +24 M€ au 30 juin 2022, légèrement en-deçà du niveau du premier semestre 2021 à +19 M€. Au premier semestre 2022, le coût du risque a été faible en l'absence de défaut et de l'amélioration de la situation financière de certaines contreparties, tout en conservant le principe de prudence.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 40 M€, s'élevant à 262 M€ au 30 juin 2022 contre 222 M€ au 30 juin 2021, en lien avec l'intégration de la société Expertise France.

### **1.2.4. Ratio de solvabilité et évolutions réglementaires**

En matière de solvabilité, l'AFD satisfait aux exigences minimales de fonds propres. Le ratio de solvabilité s'établit à 15,58% au 30 juin 2022, en baisse par rapport au 31 décembre 2021 (16,04%).

### **1.2.5. Perspectives**

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité de 2021 avec la consolidation des acquis en matière de pilotage par les signatures, une attention accrue au suivi des résultats et des impacts et une consolidation de l'activité de l'AFD et de Proparco à 12 Mds€ d'engagements annuels. Le groupe AFD intègre également cette année l'activité d'Expertise France, qui devrait atteindre 335 M€ de chiffre d'affaires.

La loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales est structurante pour le groupe AFD. Les priorités thématiques et géographiques de la loi ont vocation à orienter les futurs Contrats d'Objectifs et de Moyens (2023-2025) et le Plan d'orientation stratégique du groupe AFD (2023-2027).



Le groupe AFD poursuit en 2022 la mise en œuvre des objectifs stratégiques du 4<sup>ème</sup> plan d'orientation stratégique (POS4) en matière de climat, de lien social, d'action dans les zones de crise, de non souverain et de partenariat et se donne pour objectif d'atteindre 10,2 Mds€ de signatures en 2022, 8,8 Mds€ de versements et 12Md€ d'engagements. Ce plan d'affaires repose sur des hypothèses d'une reprise économique mondiale encore très contrainte, de ressources budgétaires inchangées tant en subventions qu'en bonifications des prêts, un niveau des autorisations d'engagements à 12 Mds€ au niveau Groupe se traduisant par des engagements AFD en légère baisse et des engagements Proparco en croissance.

Le groupe AFD poursuit également le travail engagé de simplification de ses processus et ouvre une nouvelle étape de la modernisation de ses systèmes d'information avec le lancement du Schéma directeur des fonctions opérationnelles (programme OpéraSIons) dont les premières études ont débuté en 2021. Le chantier du Schéma directeur informatique des fonctions finance et risques (Programme FabRIk) se poursuivra en parallèle.

Par zone géographique, les prévisions d'activité pour l'année 2022 pour l'AFD se présentent de la manière suivante :

- L'Afrique reste la géographie d'intervention prioritaire du Groupe AFD. En 2022, le volume d'engagements devrait s'établir à 4,2 Mds€ permettant l'atteinte de l'objectif du COM pour la période 2020-2022. Les volumes de signatures et de versements devraient s'établir à 3,5 Mds € et 3 Mds € respectivement.

Parmi les principales contraintes opérationnelles pesant sur cette trajectoire, se trouve l'évolution des risques souverains telle que mesurée dans les Analyses de Viabilité de la Dette (AVD) du FMI et de la Banque mondiale. De fait, ces analyses montrent un affaiblissement des trajectoires d'endettement de certains pays d'Afrique subsaharienne ayant débuté avant la crise de la Covid-19. Sur le plan opérationnel, l'année 2022 devra ainsi maintenir un bon équilibre entre la gestion des risques et l'accompagnement du continent dans le financement de sa trajectoire ODD.

- L'activité de l'AFD dans la région « Orient » devrait se porter à 2,4 Mds€ en 2022 en engagements, 2,3 Mds€ en signatures et 2 Mds€ en versements. Cette région recouvre l'ancien périmètre Asie auquel viennent s'ajouter les pays des Balkans, du Proche et Moyen Orient, ainsi que la Turquie depuis la réorganisation de l'axe géographique de l'AFD en septembre 2018.
- Avec une cible de signatures de 1,1 Md€, de versements de 1,3 Md€ et d'autorisations d'engagements de 1,1Md€, l'année 2022 devrait confirmer la possibilité pour l'AFD d'apporter d'importants volumes de financement en Amérique latine dans un paysage politique et économique de sortie de crise. En parallèle de son objectif toujours élevé de 70% de co-bénéfices climat dans la région, l'AFD mettra davantage l'accent sur la combinaison d'impacts environnementaux et sociaux par la promotion de projets, de lignes de crédit, et de prêts de politiques publiques en appui aux transitions écologiques et sociales, conformément à son mandat dans la région. Les objectifs en matière de genre seront relevés à la hauteur des engagements de l'AFD en la matière.
- L'objectif d'engagements de l'AFD dans les Trois Océans s'élève à 1,4 Md€ pour l'année 2022. Cet objectif reflète la poursuite de la mobilisation de nos agences dans les trois bassins océaniques pour répondre à l'impact économique et social sans précédent de la crise Covid-19, dans la continuité de l'initiative « Outre-mer en commun ».

Dans les États étrangers voisins des territoires ultramarins, l'AFD affiche un objectif d'autorisations de financement de 0,4Md€ en dons et en prêts. Les trois pays prioritaires de l'aide française au développement dans le périmètre des Trois Océans – à savoir Haïti, Madagascar et les Comores – bénéficieront de l'essentiel de l'effort en dons. Dans ces trois pays, le renforcement du capital humain (santé, éducation, formation), l'accès aux services de base (dont l'eau), la préservation des ressources naturelles et l'accroissement des opportunités économiques et d'emplois seront ciblés. Dans les autres, l'accent sera mis sur les projets à co-bénéfices climat, notamment dans le domaine de l'énergie, de la ville durable, du transport grâce à une palette de produits (prêts, subventions et fonds délégués).

### 1.3. Facteurs de risque

L'activité de prêts du Groupe AFD porteuse de risques s'élève à 59,2 Mds€ (41,8 Md€ d'encours et d'intérêts courus non échus (ICNE), 17,5 Md€ de restes à verser), en progression de 1 037 M€ (+ 2%) sur le premier semestre 2022. En 2021 et 2020, cette croissance était respectivement de 5 289 M€ (+9%) et 4 636 M€ (+8,7%). Cette progression est concentrée sur le périmètre AFD (909 M€), les prêts en risque sur le portefeuille Proparco sont en légère hausse (128 M€). Pour l'AFD, la hausse est la résultante d'une progression des prêts souverains (+ 680 M€ à 36,7 Mds€) complétée par une hausse sur le non-souverain (+229 M€ à 18,3 Mds€).

L'encours des prêts pour compte propre du Groupe AFD (43 Mds€) enregistre une hausse de 712 M€ (+1,7%) sur le premier semestre 2022, qui se décompose de la façon suivante :

- +258 M€ sur les prêts souverains ;
- +453 M€ sur les prêts non-souverains dont +44,7 M€ sur les prêts AFD et +293 M€ sur les prêts Proparco, et l'intégration de la Sogefom pour 115 M€

Le taux de douteux global Groupe progresse à 5% contre 4,3 % fin 2021 avec :

- Une progression du taux de douteux pour le portefeuille souverain AFD (2,5% à 3,8%)
- Une baisse du taux de douteux pour le portefeuille non-souverain Groupe (6,1% à 5,8%).

L'encours douteux du Groupe est de 2.162 M€ en progression de 337 M€ dont :

- +298 M€ sur le souverain AFD à 867,4 M€ (Mali, 154 M€; Sri-Lanka, 142 M€) ;
- -45 M€ pour le non-souverain AFD à 918,4 M€;
- +68 M€ pour le non-souverain Proparco à 360,3 M€;
- +16 M€ à la suite de l'intégration de la Sogefom

La hausse des encours douteux souverains s'explique principalement par de nouveaux déclassements en douteux en raison d'un risque de crédit avéré.

Le coût du risque consolidé du Groupe après passage au référentiel IFRS ressort à +24,3 M€ comprenant +3,8 M€ de reprises de provisions collectives, +44,3 M€ de reprises de provisions individuelles, -23,9 M€ de pertes sur créances irrécouvrables.

Le solde du compte de réserve couvrant le risque souverain s'établit à 1 011 M€ contre 985 M€ au 31 décembre 2021.

A fin juin 2022, le portefeuille de crédit de l'AFD apparaît peu impacté par les effets du conflit russo-ukrainien même si son enlisement, et les externalités négatives ainsi générées, pourraient à terme fragiliser certaines contreparties exposées à un durcissement des conditions financières

(resserrement monétaire) et/ou aux conséquences macroéconomiques globales du conflit sur les termes de l'échange (hausse du coût de l'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires...). Au-delà de la situation spécifique au Mali et au Sri Lanka qui explique la dégradation du taux de douteux souverain, la qualité du portefeuille demeure inchangée, avec un très faible nombre de déclassement en douteux constaté au 1er semestre, ce qui se traduit par une reprise du coût du risque de 24M€

Le contexte macroéconomique – et sociopolitique dans certaines géographies d'intervention - demeure cependant fragile et incertain et une dégradation de la qualité du portefeuille pourrait survenir dans certaines géographies en fonction de la vulnérabilité des contreparties aux chocs successifs créés par la pandémie COVID 19, les tensions inflationnistes et la guerre en Ukraine. Une attention renforcée est maintenue dans les actions de suivi du portefeuille, notamment sur les secteurs restants les plus vulnérables à la pandémie que sont le transport aérien et le tourisme: l'exposition du groupe sur ces secteurs demeure couverte par une provision sectorielle actualisée trimestriellement (45M€ à fin juin 2022 vs 69M€ à fin 2021).

## **B. États financiers consolidés établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne**

### **C. Présentation générale**

L'Agence française de développement (AFD) est un établissement public industriel et commercial chargé du financement de l'aide au développement. Le montant de la dotation de l'AFD est de 4 228 M€

Adresse du siège social : 5 rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 665 599.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis en date du 8 septembre 2022.

## Bilan au 30 juin 2022

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021	Var
<b>Actif</b>				
Caisse, Banques centrales		2 388 146	2 085 492	302 654
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	2 868 483	2 555 803	312 680
Instruments dérivés de couverture	2	2 405 234	2 003 043	402 192
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	1 565 561	1 386 196	179 365
Instuments de dettes au coût amorti	5	2 087 170	1 295 925	791 245
Actifs financiers au coût amorti		45 714 044	47 221 187	-1 507 142
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilé, au coût amort	5	11 728 160	11 370 341	357 819
À vue		2 157 356	2 342 185	-184 829
À terme (*)		9 570 803	9 028 155	542 648
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5	33 985 885	35 850 846	-1 864 961
Autres concours à la clientèle (*)		33 985 885	35 850 846	-1 864 961
Ecart de réévaluation de portefeuille couvert en taux		-117	441	-558
Actifs d'impôts courants		386	124	262
Actifs d'impôts différés		33 845	32 129	1 717
Comptes de régularisation et autres actifs divers	7	3 447 102	1 120 598	2 326 504
Comptes de régularisation		66 776	85 947	-19 171
Autres Actifs		3 380 326	1 034 651	2 345 675
Participations dans les sociétés mises en équivalence	19	152 126	147 729	4 398
Immobilisations corporelles	8	222 960	234 373	-11 413
Immobilisations incorporelles	8	71 140	64 108	7 032
<b>Total de l'actif</b>		<b>60 956 082</b>	<b>58 147 147</b>	<b>2 808 935</b>
<b>Passif</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	565 442	259 993	305 449
Instruments dérivés de couverture	2	3 663 227	1 527 245	2 135 982
Passifs financiers au coût amorti		43 334 106	44 089 375	-755 270
Dettes représentées par un titre au coût amorti	9	43 312 379	44 061 424	-749 045
Titres du marché interbancaire		1 155 445	500 230	655 215
Emprunts obligataires (*)		42 156 935	43 561 194	-1 404 259
Dettes envers les établissements de crédit et assimilé, au coût amorti	9	20 393	25 441	-5 048
À vue		19 765	24 901	-5 136
À terme		628	540	87
Dettes envers la clientèle au coût amorti	9	1 334	2 511	- 1 177
dont à vue		1 334	2 511	- 1 177
Passifs d'impôts différés		12 249	9 857	2 393
Comptes de régularisation et passifs divers	7	2 602 575	2 006 755	595 821
Fonds publics affectés		85 312	84 297	1 014
Autres passifs		2 517 264	1 922 458	594 806
Provisions	10	1 341 829	1 355 318	-13 489
Dettes subordonnées	11	1 030 246	840 006	190 241
<b>Total des dettes</b>		<b>52 549 674</b>	<b>50 088 548</b>	<b>2 461 126</b>
Capitaux propres Part du Groupe	(Tab 1)	8 236 157	7 877 243	358 913
Dotations et réserves liées		4 687 999	4 687 999	-
Réserves consolidées et autres		3 138 264	2 822 843	315 421
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres		154 488	68 580	85 909
Résultat de la période		255 405	297 822	- 42 417
Intérêts minoritaires	(Tab 1)	170 252	181 356	- 11 104
<b>Total capitaux propres</b>		<b>8 406 408</b>	<b>8 058 599</b>	<b>347 809</b>
<b>Total du passif</b>		<b>60 956 082</b>	<b>58 147 147</b>	<b>2 808 935</b>

(\*) La réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été enregistrée à l'actif en augmentation du poste « prêts et créances sur les établissements de crédit » à hauteur de 1 615 M€ et « prêts et créances sur la clientèle » à hauteur de 1 308 M€. Au passif, elle a été enregistrée en augmentation du poste « emprunts obligataires » à hauteur de 2 922 M€ (cf. §1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources).

## Compte de résultat au 30 juin 2022

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021	Variation
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	12	<b>763 871</b>	<b>759 362</b>	<b>4 508</b>
Opérations avec les établissements de crédit		177 723	144 074	33 650
Opérations avec la clientèle		364 542	384 044	-19 501
Obligations et titres à revenu fixe		14 848	15 804	-956
Autres intérêts et produits assimilés		206 757	215 441	-8 684
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	12	<b>523 533</b>	<b>489 702</b>	<b>33 832</b>
Opérations avec les établissements de crédit		346 502	314 118	32 383
Opérations avec la clientèle		241	930	-690
Obligations et titres à revenu fixe		221 502	224 429	-2 927
Autres intérêts et charges assimilés		-44 711	-49 777	5 065
<b>Commissions (produits)</b>	13	<b>74 857</b>	<b>58 969</b>	<b>15 888</b>
<b>Commissions (charges)</b>	13	<b>3 095</b>	<b>2 433</b>	<b>663</b>
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat net de l'impact change</b>	14	<b>42 363</b>	<b>6 008</b>	<b>36 355</b>
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</b>	15	<b>10 478</b>	<b>6 753</b>	<b>3 725</b>
<b>Produits des autres activités</b>	16	<b>283 793</b>	<b>137 063</b>	<b>146 730</b>
<b>Charges des autres activités</b>		<b>118 440</b>	<b>9 045</b>	<b>109 395</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>530 292</b>	<b>466 976</b>	<b>63 316</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	17	<b>262 866</b>	<b>222 444</b>	<b>40 422</b>
<i>Frais de personnel</i>		190 105	162 527	27 578
<i>Autres frais administratifs</i>		72 761	59 917	12 843
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	8	<b>23 864</b>	<b>20 565</b>	<b>3 299</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>243 563</b>	<b>223 967</b>	<b>19 596</b>
<b>Coût du risque de crédit</b>	18	<b>24 304</b>	<b>19 213</b>	<b>5 091</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>267 867</b>	<b>243 180</b>	<b>24 686</b>
<b>Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>	19	<b>5 467</b>	<b>-493</b>	<b>5 959</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>		<b>5</b>	<b>-64</b>	<b>69</b>
<b>Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>		<b>2 797</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>276 136</b>	<b>242 624</b>	<b>33 512</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	20	<b>-1 349</b>	<b>-9 428</b>	<b>8 079</b>
<b>Résultat net</b>		<b>274 787</b>	<b>233 196</b>	<b>41 591</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>19 382</b>	<b>13 667</b>	<b>5 715</b>
<b>Résultat net - Part du Groupe</b>		<b>255 405</b>	<b>219 529</b>	<b>35 876</b>

## Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2022

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Résultat Net</b>	<b>274 787</b>	<b>323 027</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>333</b>	<b>-3 618</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	333	-3 618
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables :</b>	<b>89 003</b>	<b>35 571</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	64 336	23 675
Gains et pertes nets sur instruments financiers de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	24 668	11 896
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>89 336</b>	<b>31 952</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>364 123</b>	<b>354 980</b>
Dont part du Groupe	341 314	328 484
Dont part des intérêts minoritaires	22 809	26 495

## Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2021 au 30 juin 2022

<i>en milliers d'euros</i>	Dotations	Réserves liées à la dotation	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Gains/ pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part du groupe	Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2021</b>	<b>2 807 999</b>	<b>460 000</b>	<b>2 778 502</b>	<b>40 404</b>	<b>37 917</b>	<b>6 124 821</b>	<b>154 952</b>	<b>6 279 773</b>
Quote part du résultat 2020 affectée dans les réserves			40 404	-40 404		-	-	-
Dividendes versés			-21 110	-		-21 110	-	-21 110
Autres variations			-10			-10	-269	-279
Variation liées aux option de ventes			25 059			25 059	178	25 236
Augmentation capital AFD	1 420 000					1 420 000		1 420 000
Résultat 2021				297 822		297 822	25 206	323 027
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur L'exercice 2021					30 663	30 663	1 290	31 952
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2021</b>	<b>4 227 999</b>	<b>460 000</b>	<b>2 822 844</b>	<b>297 822</b>	<b>68 579</b>	<b>7 877 243</b>	<b>181 356</b>	<b>8 058 600</b>
Quote part du résultat 2021 affectée dans les réserves			297 822	-297 822		-	-	-
Dividendes versés				-		-	-	-
Autres variations			-522			-522	-5 264	-5 786
Variation liées aux option de ventes			16 085			16 085	-8 459	7 626
Résultat du premier semestre 2022				255 405		255 405	19 382	274 787
Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres sur le premier semestre 2022					85 909	85 909	3 427	89 336
<b>Capitaux propres au 30 juin 2022</b>	<b>4 227 999</b>	<b>460 000</b>	<b>3 138 264</b>	<b>255 405</b>	<b>154 488</b>	<b>8 236 157</b>	<b>170 252</b>	<b>8 406 409</b>

## Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2022

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Résultat avant impôts (A)</b>	<b>276 136</b>	<b>333 613</b>	<b>242 624</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	15 707	27 521	13 178
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations liées à l'application d'IFRS 16	8 196	14 600	7 386
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	-68 019	63 897	-84 208
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-5 467	-6 540	493
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-2 267	-27 166	-11 658
Perte nette/(gain net) des activités de financement	30 020	181 784	176 632
Autres mouvements	138 310	61 404	-70 852
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments (B)</b>	<b>116 480</b>	<b>315 501</b>	<b>30 970</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-549 339	-776 463	-355 707
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-617 551	-2 811 701	-320 246
Flux liés aux autres opérations affectant des autres actifs ou passifs financiers	-345 387	135 593	57 757
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 300 844	-786 578	-423 067
Impôts versés	-1 701	-16 041	-5 604
<b>= (Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (C)</b>	<b>-3 814 821</b>	<b>-4 255 191</b>	<b>-1 046 867</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (A+B+C)</b>	<b>-3 422 206</b>	<b>-3 606 077</b>	<b>-773 274</b>
Flux liés aux actifs financiers et participations *	-161 053	-144 562	-62 157
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-15 068	-39 876	-6 671
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>-176 121</b>	<b>-184 437</b>	<b>-68 828</b>
Flux de trésorerie liés à l'application IFRS 16	-8 359	-15 659	-7 973
Flux de trésorerie provenant des actionnaires **	190 000	775 000	725 000
Flux de trésorerie à destination des actionnaires ***	-5 636	-21 110	-
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ****	3 546 458	2 668 234	904 638
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>3 722 464</b>	<b>3 406 465</b>	<b>1 621 665</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>124 137</b>	<b>-384 049</b>	<b>779 563</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>4 400 266</b>	<b>4 784 315</b>	<b>4 784 315</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales	2 085 492	3 157 677	3 157 677
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit et la clientèle	2 314 774	1 626 638	1 626 638
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>4 524 403</b>	<b>4 400 266</b>	<b>5 563 878</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales (1)	2 388 146	2 085 492	3 189 752
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit et la clientèle (2)	2 136 257	2 314 774	2 374 126
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>124 137</b>	<b>-384 049</b>	<b>779 563</b>

(1) Composé du solde net du poste « Caisses et banques centrales » comme présenté dans le bilan consolidé du Groupe.

(2) Composé du solde net du poste « Créances et dettes sur les établissements de crédit à vue ».

\* Les flux liés aux actifs financiers et participations proviennent essentiellement de l'activité prise de participation de la filiale Proparco et correspondent aux mouvements de la période entre acquisitions, cessions et remontées de fonds.

\*\* Les flux de trésorerie provenant des actionnaires correspondent aux émissions RCS.

\*\*\* Les flux de trésorerie à destination des actionnaires correspondent aux dividendes versés par l'AFD à l'Etat et versés aux minoritaires par la filiale Proparco.

\*\*\*\* Les autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financements correspondent aux emprunts de marché réalisés par l'AFD pour faire face à la croissance de son activité opérationnelle.



## C. Notes annexes aux États financiers

### 1. Evènements significatifs au 30 juin 2022

#### 1.1 Financement de l'activité

Pour financer la croissance de son activité pour compte propre, l'AFD a émis sur 2022, cinq emprunts obligataires sous forme d'émissions publiques, trois placements privés, ainsi que six opérations d'abondement de souches, pour un volume global de 5,9 Mds€

#### 1.2 Affectation du résultat de l'exercice 2021

Conformément à l'article 79 de la loi de Finances rectificative 2001 n°2001-1276 du 28 décembre 2001, le montant du dividende versé par l'AFD à l'État est déterminé par arrêté ministériel.

Les comptes 2021 ont été approuvés par le Conseil d'administration du 21 avril 2022.

Le ministre de l'Économie et des Finances a déterminé le dividende 2021 à verser par l'AFD à l'État. Celui-ci s'élève à 47,9 M€ soit un taux de distribution de 20 % du montant du résultat social de l'AFD (239,8 M€ au 31 décembre 2021).

Cette proposition a été rendue exécutoire par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, publié en date du 14 août 2022. Le dividende sera versé à l'Etat sur le second semestre 2022.

#### 1.3 Intégration Expertise France

Suite à la signature en 2020 du projet stratégique AFD/Expertise France pour un groupe élargi au service de la politique de développement pour la France, la société Expertise France intègre le périmètre consolidé du Groupe AFD au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A cette même date, l'EPIC Expertise France est transformé en SAS avec un capital social de 829 K€ détenu à 100% par l'AFD.

L'intégration d'Expertise France a généré un écart d'acquisition négatif (badwill) de 2,8 M€ dans les comptes consolidés du Groupe.

#### 1.4 Conflit politique Ukraine

Au 30 juin 2022, le Groupe AFD ne détient pas d'engagement significatif direct ou indirect sur des contreparties russes, biélorusses et ukrainiennes. L'engagement le plus significatif porte sur le financement d'un parc éolien situé sur une zone actuelle de conflit (Ukraine). Cet engagement d'un montant brut de 24 M€ fait l'objet d'un provisionnement à hauteur de 95% au cours du premier semestre 2022.

#### 1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources

Au 30 juin 2022, l'AFD publie des informations financières détaillées en lien avec la requalification de prêts réalisés à la demande de tiers, adossés à des ressources propres de

l'AFD, qui ont été considérés initialement en opérations pour compte de tiers dans le référentiel IFRS, et le sont désormais en opérations pour compte propre.

Cette évolution du périmètre des opérations pour compte propre est qualifiée sur le plan comptable de correction d'erreur. Cette dernière s'est traduite par une nouvelle présentation du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les prêts augmentant de +2,9 milliards d'euros (*cf. Bilan page 13 et note 5 page 45*) en contrepartie d'une hausse des emprunts de marché pour le même montant (*cf. Bilan page 13 et note 9 page 48*). Cette réintégration n'a pas d'impact sur les réserves relatives aux résultats nets part du Groupe des exercices antérieurs à 2022.

## 2. Normes comptables applicables à l'Agence française de développement

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que les notes annexes. Ils sont présentés selon la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017, relative au format des documents de synthèse des entreprises, relevant de la réglementation bancaire et financière sous référentiel comptable international.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe AFD au 30 juin 2022 sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Les principes comptables appliqués, pour la préparation des états financiers au 30 juin 2022 de l'AFD, sont décrits dans la section 3.2.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 30 juin 2022 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur cette période. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date d'application : exercices ouverts à compter du
<b>Amendement à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - Contrat onéreux - Coûts d'exécution des contrats</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2018 - 2020)</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2022

Lorsque l'application de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe AFD, sauf mention spécifique.

✓ **Amendements IAS 39 - IFRS 9 et IFRS 7 « Modification des critères d'exigence relatives à la comptabilité de couverture »**

Le projet de transition des indices a démarré début 2019 sous la responsabilité de la Direction Financière avec la participation de l'ensemble des directions concernées (Opérations, Juridiques, Risques, Systèmes d'information et Communication) pour le Groupe AFD. En parallèle, un suivi régulier des propositions et des recommandations des acteurs de la place, a été lancé. Aussi, des groupes de travail des banques centrales et des autorités ainsi qu'un plan de communication aux clients ont été entamés. Depuis septembre 2020, les travaux liés aux impacts opérationnels et systèmes ont intégré le programme de « transformation information » de la direction financière et la direction des risques Groupe.

La FCA (Financial Conduct Authority) a annoncé le 30 novembre 2020 les dates de fin de publication des LIBORs :

- ✓ 31 décembre 2021 pour toutes les maturités de GBP, JPY, CHF, EUR LIBOR et pour l'USD LIBOR 1W et 2M (1 semaine et 2 mois) ;
- ✓ 30 juin 2023 pour les autres maturités de USD LIBOR (1M, 3M, 6M et 12M).

Suite à l'annonce de la FCA de la fin de la publication de l'USD LIBOR en juin 2023, et les initiatives pour soutenir le SOFR, deux événements importants ont eu lieu au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 :

- ✓ L'ARRC, Alternative Reference Rates Committee, en charge de l'identification d'un taux de remplacement pour l'USD LIBOR, a formellement recommandé le CME Term SOFR comme taux de remplacement de l'USD LIBOR pour les prêts en bilatéral et en syndication ;
- ✓ La FCA, UK Financial Conduct Authority, a formellement interdit l'utilisation de l'USD LIBOR à partir du 1er janvier 2022 pour de nouveaux contrats de prêts.

La recommandation du CME Term SOFR est un important jalon vers la fin de l'USD LIBOR. Le CME Term SOFR a une structure préfixée, connu au début de la période d'intérêts comme l'USD LIBOR, ce qui réduit l'impact de la transition et a été un élément clé dans la décision de l'ARRC. En effet, d'autres alternatives basées sur le SOFR ont été proposées, comme le Compound ou Average SOFR. Cependant, ces taux sont post-fixés, c'est-à-dire connus à la fin de la période d'intérêts, ce qui nécessite une transformation profonde des pratiques et des évolutions significatives des systèmes opérationnels et a suscité la réticence des acteurs de la place.

L'AFD suit de près les évolutions du marché sur le SOFR et est favorable au CME Term SOFR, en phase avec les recommandations officielles. Les nouvelles conventions en USD seront proposées sur la base du taux CME Term SOFR.

Toutes nos nouvelles conventions intègrent des dispositions de replis depuis début 2020. Concernant les conventions antérieures, des avenants spécifiques sont proposés pour permettre la transition vers le Term SOFR.

En septembre 2019, l'IASB a introduit des amendements d'IAS 39 - IFRS 9 et IFRS 7 pour la première phase de la réforme IBOR, qui modifient les exigences aux critères d'application de

la comptabilité de couverture en permettant le maintien des relations de couverture avant la mise en œuvre effective de cette réforme. Ces amendements ont été adoptés par la Commission Européenne le 15 janvier 2020 avec une application obligatoire pour les états financiers 2020.

L'IASB a publié en août 2020 des amendements « Phase 2 », clarifiant que les modifications liées aux seules évolutions des taux dans le cadre de la réforme ne doivent pas entraîner une interruption des relations de couverture. Des travaux de recensement et d'analyses d'impact ont également été menés. Il en ressort que le Groupe AFD est essentiellement exposé sur ces relations de couverture aux taux EONIA, EURIBOR et LIBOR.

Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été modifiés.

Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Ces amendements sont appliqués par le Groupe depuis le 31 décembre 2020, ce qui lui permet de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence (passage du taux d'actualisation EONIA à €STR).

Au 30 juin 2022, aucun nouveau changement d'indice de référence de taux n'a été opéré pour le portefeuille des dérivés et des prêts.

Les autres normes et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont sans impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 juin 2022.

Par ailleurs, l'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2022. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2022.

<b>Normes applicables sur les exercices futurs</b>	<b>Date prévisionnelle d'application</b>
<b>Amendements IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Amendements IAS 8 Définition d'une estimation comptable</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Amendements IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs relevant d'une même transaction</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023

### 3. Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe AFD au 30 juin 2022

#### 3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

##### 3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de l'Agence française de développement regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable.

Sont exclues du périmètre de consolidation :

- les sociétés ne présentant pas de caractère significatif ;
- les sociétés étrangères dans lesquelles l'AFD détient une faible participation et n'y exerce pas d'influence notable en raison de leur caractère public ou parapublic.

- **Normes sur la consolidation IFRS 10-11-12 : Hypothèses et jugements significatifs appliqués pour la détermination du périmètre de consolidation**

Les éléments retenus afin de conclure sur le contrôle ou l'influence exercée par l'AFD sur ses participations sont multiples. Le Groupe définit ainsi sa capacité à exercer une influence sur la gestion d'une entité, compte tenu notamment de la structure de celle-ci, de son actionnariat, des pactes et du poids de l'Agence et de ses filiales dans les instances de décisions.

Par ailleurs, la significativité au regard des comptes du groupe fait également l'objet d'une analyse.

en pourcentage d'intérêt	30/06/2022	31/12/2021
<b>Filiales intégrées globalement</b>		
Soderag	100,00	100,00
Proparco	79,76	78,19
Sogefom	60,00	60,00
Fisea	100,00	100,00
Expertise France	100,00	
<b>Participations mises en équivalence</b>		
Société Immobilière de Nouvelle Calédonie	50,00	50,00
Banque Socredo	35,00	35,00

#### Les intérêts minoritaires :

Les intérêts non-contrôlants sont non significatifs au regard des états financiers du Groupe, tant individuellement que cumulativement.

en milliers d'euros	30/06/2022			31/12/2021		
	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)	% de contrôle et de vote des minoritaires	Quote part résultat net	Quote part capitaux propres (dont résultat)
Proparco	20,24%	19 389	165 969	21,81%	25 418	176 860
Autres filiales		-7	4 282		-212	4 496
<b>Total part minoritaires</b>		<b>19 382</b>	<b>170 252</b>		<b>25 206</b>	<b>181 356</b>
<b>Total part du Groupe</b>		<b>255 405</b>	<b>8 236 157</b>		<b>297 822</b>	<b>7 877 243</b>

Les intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées sont matériellement non significatifs au regard des états financiers du Groupe AFD.

### 3.1.2. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

○ L'intégration globale

Cette méthode s'applique aux filiales contrôlées de manière exclusive. Ce contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des filiales. Il résulte (i) soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, (ii) soit du pouvoir de désigner ou révoquer des membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance, (iii) soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur la filiale au regard des statuts en vigueur.

La méthode de consolidation consiste à incorporer poste par poste tous les comptes, tant au bilan qu'au hors-bilan de l'AFD, avec constatation des droits des « actionnaires minoritaires ». La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

Sont intégrées les cinq sociétés suivantes :

- La Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) créée en 1977.

Le changement de statut de Proparco d'établissement de crédit à société de financement est effectif depuis le 25 mai 2016 par notification de la BCE.

Au 30 juin 2022, le capital de cette société s'élève à 984 M€ la participation de l'AFD s'élève à 79,76 %.

- La Société de développement régional Antilles-Guyane (Soderag), dont l'AFD a pris le contrôle en 1995 à la demande de l'État français et qui a été mise en liquidation en 1998, après que le retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit a été prononcé.

Au 30 juin 2022, le capital de cette société s'élève à 5,6 M€ L'AFD en détient 100 %.

- La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer (Sogefom), dont l'AFD a procédé au rachat des actions détenues par l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM) le 12 août 2003, à la demande du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère de l'Outre-mer.

Au 30 juin 2022, le capital de cette société s'élève à 1,1 M€ L'AFD en détient 58,69 %.

- Le Fonds d'investissement et de soutien aux entreprises en Afrique (Fisea) a été créé en avril 2009. Cette société par actions simplifiée dotée d'un capital de 277,0 M€ est détenue à 100 % par l'AFD. La gestion de FISEA est assurée par Proparco.

- La Société Expertise France, dont l'AFD a pris le contrôle le 1<sup>er</sup> janvier 2022 suite à la publication du projet stratégique AFD/Expertise France pour un groupe élargi, au service de la politique de développement pour la France. Cette société par actions simplifiée dotée d'un capital de 829,0 K€ est détenue à 100 % par l'AFD.

○ La mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe AFD exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et

opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut résulter le plus fréquemment (i) d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, (ii) de la participation aux décisions stratégiques, ou encore (iii) de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes. Au 30 juin 2022, cette méthode a été appliquée à deux sociétés dans lesquelles l'AFD détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50 % et sur lesquelles la notion d'influence notable s'avère exister : la Société immobilière de Nouvelle Calédonie (SIC) et la Socredo.

La méthode de consolidation consiste alors à retenir, pour la valorisation de la participation, la situation nette de la société, d'une part, à introduire une quote-part de son résultat retraité des opérations réciproques, d'autre part, ceci au prorata de la participation détenue dans son capital.

o Remarques sur les autres sociétés

L'AFD détient par ailleurs des participations dans un certain nombre de sociétés pour lesquelles elle n'exerce aucune influence notable en matière de gestion. Dans leur activité de prises de participations, directes ou au sein de fonds d'investissement, comme dans leur activité de crédit, les filiales du Groupe AFD ont pour objectif de participer au développement économique et social de géographies défavorisées. En aucun cas la prise de contrôle des entités n'est poursuivie. Ces sociétés ne sont pas consolidées, ni globalement, ni par mise en équivalence au regard des analyses normatives menées par le Groupe sur la notion de contrôle et de significativité. Elles figurent à l'actif au poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### **3.1.3. Retraitement des opérations**

Les soldes du bilan et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### **3.1.4. Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, en application de la norme IFRS 3 révisée.

Le coût d'acquisition est déterminé à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont inclus dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur estimable à la date d'acquisition et réévalués à chaque date d'arrêté, les ajustements ultérieurs sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dès lors qu'ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date du regroupement et que leur juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Les coûts directement attribuables à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée et sont enregistrés en résultat.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition de l'entité, des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue et l'actif net réévalué. S'il est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition, n'étant pas imposables fiscalement, ne sont pas soumis à calcul d'impôts différés.

Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable du sous-jacent, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'entité concernée, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.



## **3.2. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers consolidés de l'AFD sont établis en utilisant des méthodes comptables appliquées de façon constante sur toutes les périodes présentées dans les comptes consolidés et d'application conforme aux principes du Groupe par les entités consolidées par l'AFD.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation des états financiers de l'Agence française de développement au 30 juin 2022 sont indiquées ci-après.

### **3.2.1. Conversion des opérations en monnaie étrangère**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Groupe (en euros) au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale ; dans le second cas, ils sont évalués au cours de change à la date à laquelle la valeur de marché a été déterminée. Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et au passif lorsque l'actif est classé dans la rubrique « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres ».

### **3.2.2 Utilisation d'estimations**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés en application des principes et méthodes comptables conduisent à l'utilisation d'estimations émises à partir des informations disponibles. Ces estimations sont notamment utilisées lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers, des dépréciations et provisions.

Le recours à des estimations concerne notamment :

- L'évaluation des pertes attendues à 12 mois ou à maturité en application du deuxième volet de la norme IFRS 9 ;
- Les provisions comptabilisées au passif du bilan (les provisions pour engagement sociaux, litiges etc...)
- Certains instruments financiers dont la valorisation est déterminée soit à partir de modèles complexes, soit d'actualisation de flux futurs probabilisés.

### **3.2.3 Instruments financiers**

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Par conséquent, les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon les caractéristiques contractuelles des instruments et selon le modèle de gestion au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat.

Le Groupe AFD a continué d'appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de couverture en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

## **Actifs financiers**

### **Classement et évaluation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché telle que définie par la norme IFRS 13 et sont classés dans le bilan du Groupe en trois catégories (coût amorti, juste valeur par capitaux propres ou juste valeur par résultat) telles que définies par la norme IFRS 9. Les achats/ventes des actifs financiers sont comptabilisés à la date de réalisation effective. Les catégories comptables définissent le mode d'évaluation ultérieur des actifs financiers.

Ce classement est fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »).

- Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou « SPPI »)

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû concordent avec un contrat de prêt de base, dans lequel l'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit.

Néanmoins, l'intérêt peut aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais d'administration) associés à la détention de l'actif financier pour une certaine durée. En outre, l'intérêt peut comprendre une marge qui concorde avec un contrat de prêt de base.

En revanche, lorsque des modalités contractuelles exposent les flux de trésorerie contractuels à des risques ou à une volatilité qui sont sans rapport avec un contrat de prêt de base (par exemple l'exposition aux variations de prix des actions ou des marchandises), les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et le contrat est par conséquent classé en juste valeur par résultat.

- Le modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie.

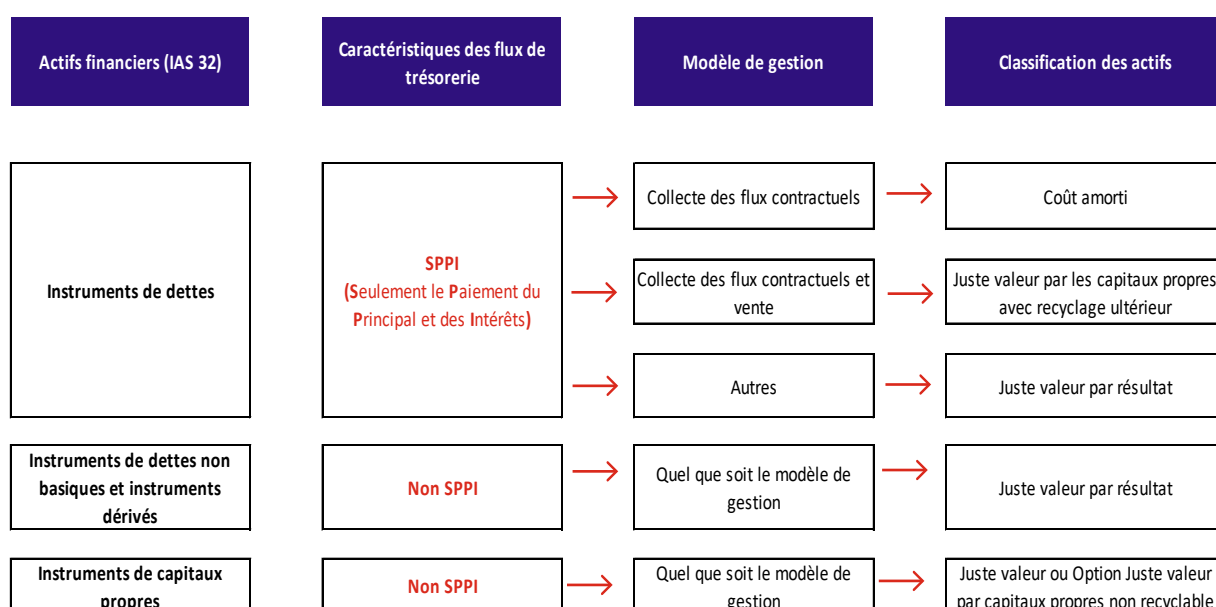
L'identification du modèle de gestion se fait au niveau du portefeuille d'instruments et non pas instrument par instrument en analysant et observant notamment :

- Les reportings de performance présentés à la direction du Groupe ;
- La politique de rémunération des responsables en charge de gérer le portefeuille ;
- Les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence...).

En fonction des critères observés, les trois modèles de gestion, selon lesquels le classement et l'évaluation d'actifs financiers seront effectués, sont :

- Le modèle de pure collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- Le modèle fondé sur la collecte des flux contractuels et de la vente des actifs financiers ;
- Et tout autre modèle notamment un modèle de pure cession.

Le mode de comptabilisation des actifs financiers résultant de l'analyse des clauses contractuelles couplée à la qualification du modèle de gestion est présenté sous la forme du schéma ci-dessous :



### a) Les instruments de dettes au coût amorti

Les instruments de dettes sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de pure collecte. Cette catégorie d'actifs financiers inclut :

- ✓ Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché majorée des coûts de transaction qui, en règle générale, est le montant décaissé à l'origine (y compris les créances rattachées). Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet d'une dépréciation individuelle, dès lors qu'il existe un événement de défaut survenu postérieurement à la mise en place du prêt, ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et ainsi, susceptible de générer

une perte mesurable. Ces dépréciations sont déterminées par comparaison entre la valeur actualisée des flux futurs et la valeur comptable. L'effet de la désactualisation de la dépréciation est enregistré en produit net bancaire.

✓ Titres au coût amorti

Cette catégorie comprend les titres de dettes dont les caractéristiques contractuelles sont SPPI et dont le modèle de gestion est qualifié de « collecte ».

Ils sont comptabilisés initialement à la valeur de marché majorée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes. Les coupons courus non échus sont inclus dans la valeur bilancielle en IFRS. Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous « Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres ».

**b) Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres**

Les instruments de dettes sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont satisfaits : les flux de trésorerie contractuels constituent uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal et le modèle de gestion est qualifié de « collecte et vente ».

Cette catégorie correspond essentiellement aux titres à revenu et maturité fixes que l'AFD peut être amenée à céder à tout moment, notamment les titres détenus dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. Ils font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti (Note 5 - Instruments financiers au coût amorti).

Les intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la cession, les variations de valeurs comptabilisées précédemment en capitaux propres seront transférées en compte de résultat.

**c) Les instruments de dette à la juste valeur par résultat**

Cette catégorie comprend les instruments de dettes ne respectant pas les critères SPPI :

✓ Les participations dans les fonds d'investissements et les participations directes avec option de vente et autres instruments de dettes (exemple : OPCVM ...)

Les caractéristiques des flux contractuelles sont telles que le test SPPI n'est pas satisfaisant et ne permettent pas de les classer en coût amorti.

En application de ses procédures, l'AFD classe ses actifs financiers en deux critères principaux : actifs cotés sur un marché et actifs non cotés.

Les actifs cotés sont répartis en deux sous-groupes, ceux cotés sur un marché « actif », attribut qui s'apprécie en fonction de critères objectifs, ou ceux cotés sur un marché inactif. Les actifs cotés sur un marché « actif » sont automatiquement classés en niveau 1 de juste valeur. Les actifs cotés sur un marché « inactif » sont classés en niveau 2 ou 3 de juste valeur selon la méthodologie de valorisation utilisée. Lorsqu'il existe des données observables directes ou indirectes utilisées pour la valorisation, l'actif est classé en niveau 2 de juste valeur.

Lorsqu'il n'existe pas de telles données ou que ces dernières n'ont pas de caractères « observables » (observation isolée, sans récurrence), l'actif est classé en niveau 3 de juste valeur, au même titre que les actifs non cotés. Tous les actifs non cotés sont classés en niveau 3 de juste valeur et sont valorisés principalement selon deux méthodes, la quote-part d'actif net réévalué sur la base des derniers états financiers transmis par les entités concernées (< 6 mois) et le coût historique pour les filiales immobilières de l'AFD.

La revue des valorisations est effectuée selon une fréquence semestrielle. En cas de modification des paramètres qui pourraient justifier la modification du niveau de classement en juste valeur, le département des Risques Groupe décide de proposer le changement de classification qui est soumis à la validation du Comité des Risques.

✓ Les prêts

Certains contrats de prêts sont assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les flux de remboursement anticipé de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le Groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt.

✓ Les instruments dérivés de change ou de taux utilisés dans le cadre de couverture économique

Il s'agit des instruments dérivés qui ne répondent pas à la définition de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39. Ces actifs et passifs sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La variation de juste valeur figure au compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur ». La juste valeur des dérivés de change, contractés par l'AFD, intègre fréquemment une composante couverture de marge future des prêts libellés en devises. Le résultat de change des actifs associés comptabilisé en produits ou charges des autres activités compense partiellement cet impact. Le montant comptabilisé initialement au bilan pour un dérivé évalué à la juste valeur correspond à la contrepartie donnée ou reçue en échange (prime d'une option ou la soulte encaissée). Les valorisations ultérieures sont généralement réalisées sur la base de l'actualisation de flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Enfin, les derniers éléments intégrés dans cette rubrique correspondent aux actifs et passifs à la juste valeur par option et aux impacts résultant de la valorisation du risque de crédit (*Credit Valuation Adjustment / Debit Valuation Adjustment*).

#### **d) Les instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés par principe à la juste valeur par résultat. Il a été toutefois laissé la possibilité de désigner des instruments de capitaux propres à la Juste Valeur par Capitaux propres Non Recyclables. Ce choix effectué au cas par cas pour chaque instrument est irrévocable.

Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres est retenue :

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat dans la rubrique Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont uniquement comptabilisées en capitaux propres et ne sont pas ultérieurement transférées en résultat. Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat, les plus ou moins-values réalisées sont reclassées dans les réserves consolidées.

Le modèle général de dépréciations d'IFRS 9, ne s'applique pas aux instruments de capitaux propres.

#### **e) Reclassement des actifs financiers**

Le reclassement des actifs financiers n'intervient que dans des cas exceptionnels induit par un changement de modèle de gestion.

Un changement de modèle de gestion des actifs financiers se traduit par des changements dans la façon dont l'activité est gérée de façon opérationnelle, systèmes etc. (acquisition d'une activité, arrêt d'une activité etc ...) ayant pour conséquence comptable un reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille lorsque le nouveau modèle de gestion est effectif.

#### **Passifs financiers**

Les catégories de passifs financiers n'ont pas été modifiées par IFRS 9 et sont par conséquent classés dans deux catégories comptables :

- Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat ;
- Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'initiation à la juste valeur et au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ultérieurement – pas de modification de la méthode du coût amorti par rapport à IFRS 9.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur, l'effet de la réévaluation du risque de crédit propre devra être comptabilisé directement dans les capitaux propres non recyclables.

Par ailleurs, il reste nécessaire, le cas échéant, de séparer les dérivés incorporés dans les passifs financiers.

Les passifs financiers au sein du Groupe AFD (hors instruments dérivés) sont évalués au coût amorti et correspondent aux :

- Dettes émises représentées par un titre qui sont enregistrées initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction puis sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes de remboursement (différences entre le prix de remboursement et le nominal du titre) et les primes d'émission positives ou négatives (différence entre le prix d'émission et le nominal du titre) sont étalées de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts ;
- Dettes subordonnées : En 1998, une convention a été conclue avec l'État aux termes de laquelle une partie de la dette de l'AFD vis-à-vis du Trésor, correspondant aux tirages effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1997, a été transformée en dette subordonnée. Cette convention prévoit également le réaménagement global de l'échéancier de cette dette sur 20 ans dont 10 ans de différé et l'inscription en dette subordonnée de toute nouvelle tranche d'emprunt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998 (avec un échéancier sur 30 ans dont 10 ans de différé).

Conformément aux avenants n°1 du 19 mars 2015 et n°2 du 24 mai 2016, à l'initiative de l'État et selon les modalités de la troisième étape du financement complémentaire d'un montant de 280,0 M€, un tirage de 160,0 M€ a été réalisé sur cette dernière tranche de RCS (Ressource à condition spéciale) en septembre 2017. Le tirage du solde s'élevant à 120 M€ a été réalisé en septembre 2018, et permet d'atteindre le montant total de 840 M€ pour la période 2015-2018.

En 2021, une ressource à condition spéciale de 225 M€ a été octroyée à l'AFD puis remboursée par anticipation à l'État dans le cadre de l'augmentation de capital de l'AFD.

Au 30 juin 2022, des ressources à condition spéciale de 490 M€ ont été octroyées à l'AFD.

### **Décomptabilisation des actifs et passifs financiers**

Le Groupe AFD décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque :

- Les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif expirent ; ou
- L'AFD transfère les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et transfère la quasi-totalité des risques et avantages de la propriété de cet actif ; ou
- L'AFD conserve les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais supporte l'obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à une ou plusieurs entités.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de cet actif et la somme de la contrepartie reçue doit être comptabilisée dans le compte de résultat parmi les plus ou moins-values de cession correspondant à l'actif financier transféré.

Le Groupe AFD décomptabilise un passif financier si et seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est juridiquement éteinte, éteinte de fait, annulée, ou arrive à expiration.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de ce passif et la somme de la contrepartie payée doit être comptabilisée dans le compte de résultat en ajustement du compte de charge d'intérêt correspondant au passif financier décomptabilisé.

### **Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture**

Le Groupe AFD a décidé de ne pas appliquer la troisième phase d'IFRS 9 « comptabilité de couverture », l'AFD appliquant la comptabilité de couverture de juste valeur définie par la norme IAS 39. Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan. Les variations de juste valeur au titre du risque couvert sont enregistrées en résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la variation de juste valeur des instruments de couverture.

Les *swaps* de taux et les *Cross Currency swap* (taux fixe et taux variable) sont mis en place par l'AFD afin de se prémunir contre le risque de taux et le risque de change.

La comptabilité de couverture est applicable si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée et si le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'un actif ou d'un passif identifié, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

Si la couverture ne répond plus aux critères d'efficacité définis par la norme IAS 39, les dérivés de couverture sont transférés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « passifs financiers à la juste valeur par résultat » et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

Concernant les *swaps* à valeur non nulle entrant dans une relation de couverture de juste valeur, la somme cumulée des variations de juste valeur de la composante couverte non nulle est étalée sur la durée restant à courir des éléments couverts.

### **Les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres**

Conformément à la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédits attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Les dépréciations sont constatées sur les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que sur les engagements sur prêts et les contrats de garanties financières qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.



### **Principe général**

Le Groupe AFD classe les actifs financiers en 3 catégories distinctes (appelées aussi « stages ») selon l'évolution, dès l'origine, du risque de crédit attaché à l'actif. La méthode de calcul de la provision diffère selon l'appartenance à l'un de ces 3 stages.

L'appartenance à chacune de ces catégories est définie de la façon suivante :

- Stage 1 : regroupe les actifs « sains » et n'ayant pas subi de dégradation du risque de contrepartie depuis leur mise en place. Le mode de calcul de la provision est basé sur les pertes attendues (Expected Loss) sur un horizon de 12 mois ;
- Stage 2 : regroupe les actifs sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été observée depuis la comptabilisation initiale. Le mode de calcul de la provision est basé statistiquement sur les pertes attendues à maturité (Expected Loss) ;
- Stage 3 : regroupe les actifs pour lesquels il existe un indicateur objectif de dépréciation (identique à la notion de défaut actuellement retenue par le Groupe pour apprécier l'existence d'un indice objectif de dépréciation). Le mode de calcul de la provision est basé, à dire d'expert, sur les pertes attendues à maturité (Expected Loss).

### **Notion de défaut**

Le passage en stage 3 (qui répond à la définition « incurred loss » sous IAS 39) est lié à la notion de défaut qui n'est pas explicitement définie par la norme. La norme associe à cette notion, la présomption réfutable de 90 jours d'impayés et précise que la définition utilisée doit être conforme à la politique de gestion des risques de crédit de l'entité et doit inclure des indicateurs qualitatifs (i.e. rupture de « covenant »).

Ainsi, pour le Groupe AFD, le « stage 3 » sous IFRS 9 se caractérise par la combinaison des critères suivants :

- Définition d'un tiers douteux au sens du Groupe AFD ;
- Utilisation du principe de contagion du défaut.

Les tiers présentant un impayé supérieur à 90 jours, ou 180 jours pour les collectivités locales, ou un risque de crédit avéré (difficultés financières, restructuration financière ...) sont déclassés en « douteux » et la contagion du caractère douteux est appliquée à tous les concours du tiers concerné.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

### **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit peut être appréciée sur une base individuelle ou sur une base collective. Le Groupe examine toutes les informations dont il dispose (internes ou externes, incluant des données historiques, des informations sur les conditions économiques actuelles, des prévisions fiables sur les événements futurs et conditions économiques).

Le modèle de dépréciation est fondé sur la perte attendue, cette dernière doit refléter la meilleure information disponible à la date de clôture en ayant une approche prospective (forward looking).

Les notations internes calibrées par l'AFD présentent par construction des caractères forward looking à travers notamment la prise en compte :

- d'éléments prospectifs sur la qualité de crédit de la contrepartie : anticipation d'une évolution défavorable à moyen terme de la situation de la contrepartie ;
- du risque pays et le soutien des actionnaires.

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis son entrée au bilan, qui entraîne son transfert du stage 1 au stage 2 puis au stage 3, le Groupe a construit un cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit. La méthodologie retenue repose sur une combinaison de plusieurs critères notamment les notations internes, la mise sous surveillance, la présomption réfutable de dégradation significative en présence d'impayé de plus de 30 jours.

La norme permet de supposer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture (par exemple un instrument financier présentant une notation de très bon niveau). Cette disposition a été appliquée pour les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que ceux au coût amorti. Dans le cadre de la classification en stage 1 et 2, les contreparties bénéficiant d'une notation de très bon niveau sont systématiquement classées en Stage 1.

### **Mesure des pertes de crédits attendus « ECL »**

Les pertes de crédits attendus sont définies comme une estimation probable des pertes de crédit actualisées pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes sur l'année à venir ou sur la durée de vie des actifs selon le stage.

Sur la base des spécificités du portefeuille du Groupe AFD, les travaux menés ont permis d'arrêter des choix méthodologiques pour le calcul des pertes de crédit attendues sur tous les actifs du Groupe éligibles au classement en coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres en lien avec l'application de la phase 1 de la norme IFRS 9. La méthodologie de calcul développée par le Groupe repose ainsi sur des concepts et données internes mais également sur des matrices de transition externe retraitées.

Le calcul du montant des pertes de crédit attendues (ECL) s'appuie essentiellement sur trois paramètres principaux : la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) en tenant compte des profils d'amortissement.

#### **Probabilité de défaut (PD)**

La probabilité de défaut permet de modéliser la probabilité qu'un contrat aille en défaut sur un horizon de temps donné. Cette probabilité est modélisée :

- à partir de critères de segmentation du risque ;

- sur un horizon de 12 mois (notée PD 12 mois) pour le calcul de la perte attendue des actifs du stage 1 ; et
- sur l'ensemble des échéances de paiements des actifs associés au stage 2 (appelée Courbe de PD à maturité ou PD lifetime).

La matrice de PDs pour les prêts non souverains est enrichie afin de privilégier les données internes lorsque ces dernières sont disponibles (portefeuille avec une notation « non-investment grade »).

### Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (Loss Given Default, LGD) est modélisée pour les actifs des différents stages. Le Groupe AFD a pris en compte dans la modélisation de la LGD la valorisation des collatéraux.

Le Groupe AFD s'appuie sur l'observation du recouvrement sur des dossiers historiques résolus (i.e. avec extinction de la position après remboursement et/ou passage en pertes).

### Exposition au défaut (EAD):

L'exposition au défaut correspond au montant résiduel anticipé par le débiteur au moment du défaut et doit, ainsi, prendre en compte les cash-flows futurs et les éléments forward- looking. A ce titre, l'EAD tient compte :

- des amortissements contractuels du principal ;
- des éléments de tirage des lignes comptabilisées au hors bilan ;
- des éventuels remboursements anticipés.

### **Restructuration des actifs financiers**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur entraîne une modification des termes du contrat initial pour permettre à l'emprunteur de faire face aux difficultés financières qu'il rencontre. Si la restructuration n'entraîne pas une décomptabilisation des actifs et que les modifications des conditions sont telles que la valeur actualisée des nouveaux flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, alors une décote doit être comptabilisée dans la rubrique « coût du risque de crédit » pour ramener la valeur comptable à la nouvelle valeur actualisée.

### **Les gains ou pertes sur instruments financiers**

- Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat comprend essentiellement :
  - Les dividendes, les autres revenus et les plus et moins-values réalisées ;
  - Les variations de justes valeurs ;
  - Les incidences de la comptabilité de couverture.
- Le résultat des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres comprend :
  - Les dividendes et autres revenus;

- Les plus et moins-values réalisées sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

### 3.2.4. Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

En 2014, puis en 2020, lors des augmentations de capital de Proparco, le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de Proparco des engagements de rachat de leurs participations par l'AFD.

Le prix d'exercice est défini contractuellement en fonction de l'actif net réévalué en date de la levée de l'option, tel que défini par le contrat portant sur cette option.

Ces engagements se traduisent dans les comptes semestriels par une dette de 121 M€ vis à vis des actionnaires minoritaires de Proparco en contrepartie d'une diminution des capitaux propres pour le même montant. La fermeture de la fenêtre liée au put accordée en 2014 est prévue pour juin 2024 et celle liée au put accordée en 2020 est prévue pour 2030.

### 3.2.5. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de l'AFD comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers et ayant des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a ainsi été retenue pour l'immeuble du siège. Les durées d'amortissement ont été estimées en fonction de la durée d'utilité des différents composants.

	Intitulé	Durée d'amortissement
1.	Terrain	Non amortissable
2.	Gros – œuvre	40 ans
3.	Clos, couvert	20 ans
4.	Lots techniques, Agencements et Aménagements	15 ans
5.	Aménagements divers	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations corporelles, elles sont amorties suivant le mode linéaire :

- ✓ les immeubles de bureau situés outre-mer – 15 ans ;
- ✓ les immeubles de logement – 15 ans ;
- ✓ les agencements, aménagements et mobiliers – 5 ou 10 ans ;
- ✓ les matériels et véhicules – 2 à 5 ans.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées de 4 ans à 8 ans pour les progiciels de gestion et de 2 ans pour les outils bureautiques.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien, la valeur résiduelle du bien étant déduite de la base amortissable. À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué

des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

### **Contrats de location**

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette au titre de l'obligation de paiement.

#### Evaluation du droit d'utilisation des contrats de location

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyer, auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit de coûts qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loués selon les termes du contrat.

Après la comptabilisation initiale du contrat de location, le droit d'utilisation est évalué selon la méthode du coût, impliquant la constatation d'amortissements linéaires conformément aux dispositions d'IFRS 16 (la méthode d'amortissement reflétant la manière dont seront consommés les avantages économiques futurs).

#### Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les paiements de loyers fixes en substance sous déduction des avantages incitatifs reçus du bailleur ;
- Les paiements de loyers variables basés sur un indice ou sur un taux ;
- Les paiements à effectuer par le preneur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice de l'option d'achat que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Les contrats de location conclus par le Groupe AFD n'incluent pas de clause de valeur garantie des actifs loués.

L'évolution de la dette liée au contrat de location implique :

- Une augmentation à hauteur des charges d'intérêt déterminées par application du taux d'actualisation à la dette ;

- Et une diminution à hauteur des paiements de loyers effectués.

Les frais financiers de la période relatifs à la dette de location sont comptabilisés dans le poste « intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ».

Au compte de résultat, la charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et la charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers, mais sont présentées dans deux rubriques différentes (la charge d'amortissement dans les dotations aux amortissements et le loyer dans les autres frais administratifs).

La dette de location est réévaluée dans les cas suivants :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Réévaluation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou des indices sur lesquels sont basés les loyers.

### **3.2.4 Les provisions**

Des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation du fait d'évènements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### **Provisions sur encours souverains**

La convention « relative au compte de réserve », signée le 8 juin 2015 entre l'AFD et l'État français pour une durée indéterminée, détermine le mécanisme de constitution de provisions en couverture du risque souverain et les principes d'emploi des provisions ainsi constituées.

Ce compte de réserve est destiné à (i) alimenter les provisions que l'AFD aurait à constituer en cas de défaillance d'un emprunteur souverain, (ii) servir les intérêts normaux impayés et (iii) plus généralement, contribuer à l'indemnisation de l'AFD en cas d'annulation de créances au titre des prêts souverains.

Le solde de ce compte ne peut être inférieur au montant requis pour la constitution des provisions collectives sur encours sain ou restructuré. Ce calibrage est calculé à partir des estimations de pertes attendues sur l'ensemble du portefeuille de prêts souverains (pertes à un an, pertes à terminaison, exigences règlementaires de provisions ou tout autre donnée dont l'AFD dispose permettant d'anticiper le profil de risque du portefeuille de prêts souverains).

Les encours souverains douteux sont provisionnés. Cette dépréciation est par ailleurs neutralisée par prélèvement sur le compte de réserve.

Les dotations nettes de reprises de provisions sont enregistrées dans le Produit Net Bancaire.

#### **Provisions sur les engagements de financement et de garanties**

Les engagements de financement et de garanties qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat et qui ne correspondent pas à des instruments dérivés font l'objet de provisionnement selon les principes définis par la norme IFRS 9.

### **Provision pour risques filiales**

Elle est destinée notamment à couvrir le coût pour l'AFD de la reprise et de la liquidation de la Soderag, qui a été décidée en 1998 et le risque de perte pour l'AFD sur les prêts qu'elle a consentis à la Sodema, la Sodega et la Sofideg pour racheter le portefeuille de la Soderag. Ces prêts ont été transférés à la Soredom (anciennement Sofiag).

### **Provision pour engagements sociaux – Avantages postérieurs à l'emploi**

#### *Régimes à prestations définies*

##### ➤ Les engagements de retraite et de retraite anticipée

Les engagements immédiats de retraite et retraite anticipée sont entièrement externalisés chez un assureur.

Les engagements différés de retraite et retraite anticipée sont conservés par l'AFD et couverts par des contrats d'assurance spécifiques. Ils ont été évalués conformément aux dispositions des contrats conclus entre l'AFD et l'assureur.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,35 % ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2 %.

##### ➤ Les indemnités de fin de carrière et le financement du régime de frais de santé

L'AFD octroie à ses salariés des indemnités de fin de carrière (IFC). Elle participe également au financement du régime de frais de santé de ses retraités.

Les hypothèses retenues pour les évaluations sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 % ;
- Taux de croissance annuel des salaires : 2 % et 2,2 % pour les TOM ;
- Âge de départ en retraite : 63 ans pour les salariés non cadres et 65 ans pour les salariés cadres ;
- Tables de mortalité : TGH 05 / TGF 05

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements (indemnité de fin de carrière, financement du régime des frais de santé et des retraites) font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant des engagements provisionnés est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées.

À chaque arrêté, une revalorisation des engagements de retraite portés par l'AFD est faite et comparée avec la valeur des contrats d'assurance.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global (OCI).

Ainsi, les dotations aux provisions comptabilisées au 30 juin 2022 au bilan en éléments non recyclables en compte de résultat représentent un gain de 64 M€ au titre de l'évaluation des engagements au 30 juin 2022 et sont enregistrées en capitaux propres.

L'impact au niveau du compte de résultat consolidé du Groupe est non significatif.

### **3.2.5 Les impôts différés**

Pour l'établissement des comptes consolidés, le calcul des impôts différés est effectué société par société, en respectant la règle de symétrie, suivant la méthode du report variable. Cette méthode a été appliquée sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Le Groupe AFD comptabilise des impôts différés essentiellement sur la quote-part de frais et charges sur les plus ou moins-values latentes des titres de participations détenus par PROPARCO et FISEA, les dépréciations comptabilisées par PROPARCO sur les prêts au coût amorti et sur les plus ou moins-values latentes constatées sur les prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat en appliquant les taux en vigueur.

### **3.2.6 Information sectorielle**

En application de la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'AFD identifie et présente un seul secteur opérationnel correspondant à son activité de prêts et subventions, basé sur l'information transmise en interne au Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel de l'AFD.

Cette activité de prêts et subventions correspond au principal métier du Groupe dans le cadre de sa mission de service public de financement de l'aide au développement.

### **3.2.7 Principes du tableau de flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de l'Agence française de développement est présenté selon la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des normes comptables, relative au format des documents de synthèse des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Il est établi selon la méthode indirecte, le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France et chez les établissements de crédit.



### 3.3 Notes annexes relatives aux états financiers au 30 juin 2022

#### 3.3.1. Notes relatives au Bilan

##### Note 1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

en milliers d'euros	Notes	30/06/2022			31/12/2021		
		Actif	Passif	Notionnel/ Encours	Actif	Passif	Notionnel/ Encours
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.1	3 329	2 851	561 394	604	5 898	457 586
Instruments dérivés de change	1.1	73 750	460 912	4 408 801	51 909	197 901	4 073 655
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat		56 475	91 627	1 000 392	74 804	54 384	983 927
Prêts et titres ne remplissant pas les critères SPPI	1.2	2 734 892		2 254 477	2 428 459		2 462 188
CVA/DVA		36	10 052	-	28	1 810	-
<b>Total</b>		<b>2 868 483</b>	<b>565 442</b>	<b>8 225 063</b>	<b>2 555 803</b>	<b>259 993</b>	<b>7 977 355</b>

##### Note 1.1 Instruments dérivés de change et de taux d'intérêt

Les instruments dérivés de taux d'intérêt et de change sont évalués en juste valeur par résultat et sont par conséquent assimilés à des actifs financiers de transaction.

En IFRS, un dérivé est toujours présumé détenu à des fins de transaction (Held For Trading), sauf à démontrer et documenter l'intention de couverture et le fait que le dérivé soit éligible à la comptabilité de couverture. Cette catégorie regroupe, à l'AFD, les instruments de couverture non éligibles à la comptabilité de couverture ou les couvertures de change dites « naturelles ».

##### Note 1.2 Prêts et titres ne remplissant pas les critères SPPI

en milliers d'euros	Notes	30/06/2022	Notionnel/ Encours	31/12/2021	Notionnel/ Encours
<b>Prêts aux établissements de crédit</b>	1.2.1	454 406	475 644	456 066	474 854
Encours sains		454 169	453 002	455 621	454 685
Encours douteux		235	22 642	455	20 169
<b>Prêts à la clientèle</b>	1.2.1	540 751	589 340	586 407	612 770
Encours sains		524 037	539 046	573 694	563 831
Encours douteux		16 714	50 295	12 713	48 939
<b>Titres</b>		1 739 736	1 189 492	1 385 986	1 374 563
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.2.2	17 793	23 300	19 058	24 259
OPCVM		197 259	140 980	55 437	41 033
Participations et autres titres détenus à LT	1.2.3	1 524 684	1 025 212	1 311 491	1 309 271
<i>Dont Participations détenues dans les fonds d'investissements</i>		<i>1 309 876</i>	<i>887 190</i>	<i>1 159 296</i>	<i>1 190 817</i>
<i>Dont participations directes avec option de vente</i>		<i>214 808</i>	<i>138 021</i>	<i>152 195</i>	<i>118 454</i>
<b>Total</b>		<b>2 734 892</b>	<b>2 254 477</b>	<b>2 428 459</b>	<b>2 462 188</b>

##### Note 1.2.1 Prêts ne remplissant pas les critères SPPI

Les contrats de prêts peuvent être assortis de clause de remboursement anticipé dont le montant contractuel correspond à une compensation égale au coût du débouclage d'un swap de couverture associé. Les contrats de prêts peuvent également être assortis d'une clause de rémunération indexée sur la performance de l'emprunteur. Les flux de ces prêts sont considérés comme non SPPI s'ils ne reflètent pas uniquement l'effet des changements de taux d'intérêt de référence.

Par conséquent, le Groupe AFD a identifié un portefeuille de prêts qui est évalué à la juste valeur par résultat. Les prêts font ainsi l'objet d'un exercice de valorisation selon la méthodologie d'actualisation des flux futurs, avec un taux d'actualisation propre à chaque prêt conformément aux règles comptables suivies par le Groupe.

### Note 1.2.2 Obligations et autres titres détenus à long terme

Les obligations convertibles sont des instruments de dettes dont les flux contractuels ne revêtent pas le caractère SPPI du fait de la nature des flux échangés et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

### Note 1.2.3 Participations à la juste valeur par résultat

Le Groupe AFD a pour objectif de favoriser les investissements privés dans les pays en développement, principalement via ses filiales Proparco et Fisea (Fonds d'investissement de soutien aux entreprises en Afrique). Il intervient ainsi notamment au travers de participations dans des fonds d'investissement, cette activité lui permettant de démultiplier l'impact de ses financements en soutenant un nombre important de sociétés dans des secteurs divers et d'ainsi favoriser la croissance économique et la création d'entreprises génératrices d'emplois.

Le Groupe AFD détient également dans le cadre de son activité des participations directes avec option de vente. Les flux contractuels de ces actifs financiers ne revêtent pas le caractère SPPI et sont par conséquent évalués à la juste valeur par résultat.

### Note 1.3 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat correspondent à des participations détenues par l'AFD pour lesquelles le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclable n'aurait pas été retenu.

Le Groupe a opté pour le classement en juste valeur par capitaux propres non recyclables de son portefeuille de participations directes sans option de vente, qui constitue la majorité des instruments de capitaux propres du Groupe.

## Note 2 – Instruments financiers dérivés de couverture

### Note 2.1 - Instruments de couverture de juste valeur

en milliers d'euros	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur comptable			Valeur comptable		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
<b>Couverture de juste valeur</b>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 973 220	3 143 303	55 016 368	1 526 512	958 749	54 268 105
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	432 014	519 924	13 513 713	476 531	568 496	11 534 129
<b>Total</b>	<b>2 405 234</b>	<b>3 663 227</b>	<b>68 530 082</b>	<b>2 003 043</b>	<b>1 527 245</b>	<b>65 802 234</b>

## Note 2.2 - Analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	30/06/2022
<b>Couverture de juste valeur</b>					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1 175 242	1 361 621	13 952 537	38 526 968	55 016 368
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	3 746	1 987 588	6 408 666	5 113 713	13 513 713
<b>Total</b>	<b>1 178 988</b>	<b>3 349 209</b>	<b>20 361 204</b>	<b>43 640 681</b>	<b>68 530 082</b>

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2021
<b>Couverture de juste valeur</b>					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 391 541	-	13 281 769	37 594 794	54 268 105
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	1 782 832	-	4 707 599	5 043 698	11 534 129
<b>Total</b>	<b>5 174 373</b>	<b>-</b>	<b>17 989 369</b>	<b>42 638 492</b>	<b>65 802 234</b>

## Note 2.3 - Eléments couverts

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022				
	Couverture existantes		Couverture ayant cessé		Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liée à la couverture	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liée à la couverture restant à étaler	Dont cumul des réévaluations de juste valeur	
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>16 321 855</b>	<b>-1 715 733</b>		<b>2 529</b>	<b>-2 133 262</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	1 016 673	-65 232		-47	-71 655
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	14 241 657	-1 610 212		1 612	-2 033 576
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 063 525	-40 289		964	-28 031
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps de devises)</b>	<b>5 315 251</b>	<b>226 323</b>		<b>25 412</b>	<b>-98 817</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	797 425	28 875		701	11 995
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 517 825	197 449		24 711	-110 812
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de l'actif</b>	<b>21 637 106</b>	<b>-1 489 410</b>	<b>-</b>	<b>27 942</b>	<b>-2 232 079</b>
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>-31 864 580</b>	<b>2 759 814</b>	<b>82 165</b>	<b>-22 602</b>	<b>3 835 894</b>
Dettes représentées par un titre au coût amorti	-31 864 580	2 759 814	82 165	-22 602	3 835 894
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps de devises)</b>	<b>-7 631 473</b>	<b>-177 970</b>	<b>-</b>	<b>831</b>	<b>-105 690</b>
Dettes représentées par un titre au coût amorti	-7 631 473	-177 970	-	831	-105 690
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments du passif</b>	<b>-39 496 053</b>	<b>2 581 844</b>	<b>82 165</b>	<b>-21 771</b>	<b>3 730 205</b>

	31/12/2021				Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c cessations de couvertures au cours de la période)
	Couverture existantes		Couverture ayant cessé		
	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liée à la couverture	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liée à la couverture restant à étaler	Dont cumul des réévaluations de juste valeur	
<i>en milliers d'euros</i>					
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>17 973 755</b>	<b>418 578</b>		<b>8 626</b>	<b>-833 597</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	1 130 902	6 409		152	-26 057
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	15 831 593	405 418		9 725	-797 497
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 011 260	6 752		-1 251	-10 043
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps de devises)</b>	<b>5 548 931</b>	<b>325 860</b>		<b>7 623</b>	<b>100 876</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	702 333	16 832		2 303	22 704
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 846 599	309 028		5 320	78 172
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de l'actif</b>	<b>23 522 686</b>	<b>744 438</b>	<b>-</b>	<b>16 249</b>	<b>-732 721</b>
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>-35 039 520</b>	<b>-1 064 291</b>	<b>70 376</b>	<b>7 984</b>	<b>1 392 145</b>
Dettes représentées par un titre au coût amorti	-35 039 520	-1 064 291	70 376	7 984	1 392 145
<b>Instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps de devises)</b>	<b>-6 204 944</b>	<b>-74 809</b>	<b>-</b>	<b>-21 705</b>	<b>-189 659</b>
Dettes représentées par un titre au coût amorti	-6 204 944	-74 809	-	-21 705	-189 659
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments du passif</b>	<b>-41 244 464</b>	<b>-1 139 100</b>	<b>70 376</b>	<b>-13 722</b>	<b>1 202 486</b>

## Note 2.4 - Résultat de la comptabilité de couverture

	30/06/2022			31/12/2021		
	Résultat Net (Résultat de le comptabilité de couverture)			Résultat Net (Résultat de le comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture	Variation de juste valeur sur les éléments couverts	Part d'inefficacité de couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture	Variation de juste valeur sur les éléments couverts	Part d'inefficacité de couverture
<i>en milliers d'euros</i>						
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-1 691 141	1 702 632	11 491	-560 562	558 548	-2 014
Instruments dérivés de taux et de change (swaps de devises)	137 968	-204 507	-66 539	73 552	-88 783	-15 231
<b>Total</b>	<b>-1 553 173</b>	<b>1 498 125</b>	<b>-55 048</b>	<b>-487 011</b>	<b>469 765</b>	<b>-17 245</b>

### Note 3 – Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

en milliers d'euros	30/06/2022		31/12/2021	
	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période	Valeur comptable	Variation de la Juste valeur sur la période
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>902 528</b>	<b>333</b>	<b>837 134</b>	<b>-3 618</b>
Effets publics et valeurs assimilées	730 569	424	655 662	-3 232
Obligations et autres titres	171 959	-92	181 472	-387
<b>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>663 033</b>	<b>26 918</b>	<b>549 062</b>	<b>-10 605</b>
Titres de participation non consolidés	663 033	26 918	549 062	-10 605
<b>Total</b>	<b>1 565 561</b>	<b>27 250</b>	<b>1 386 196</b>	<b>-14 224</b>

### Note 4 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur selon le niveau de juste valeur

en milliers d'euros	30/06/2022				31/12/2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs/Passifs</b>								
Prêts et titres ne remplissant pas les critères SPPI	197 259	-	2 537 633	<b>2 734 892</b>	55 437	-	2 373 022	<b>2 428 459</b>
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	873 252	29 615	662 695	<b>1 565 561</b>	806 699	30 435	549 062	<b>1 386 196</b>
Instruments dérivés de couverture (Actif)	-	2 405 234	-	<b>2 405 234</b>	-	2 003 043	-	<b>2 003 043</b>
Instruments dérivés (Passif)	-	565 360	81	<b>565 442</b>	-	258 000	1 993	<b>259 993</b>
Instruments dérivés de couverture (Passif)	-	3 663 227	-	<b>3 663 227</b>	-	1 527 245	-	<b>1 527 245</b>
Instruments dérivés (Actif)	-	126 657	6 933	<b>133 591</b>	-	123 372	3 973	<b>127 344</b>

- **Sensibilité de la juste valeur pour les instruments en niveau 3**

La catégorie des instruments évalués à la juste valeur de niveau 3 est principalement composée de titres de participation.

Les calculs de sensibilité ne sont pas applicables compte tenu du fait que leurs valorisations ne dépendent pas de paramètres de marché.

### Note 5 – Instruments financiers au coût amorti

#### Actifs financiers évalués au coût amorti

en milliers d'euros	Notes	30/06/2022		31/12/2021	
		À vue	À terme	À vue	À terme
Titres de dettes	5.1		2 087 170		1 295 925
Prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	5.2	2 157 356	9 570 803	2 342 186	9 028 155
Prêts et créances sur la clientèle (*)	5.2		33 985 885		35 850 846
<b>Total</b>		<b>2 157 356</b>	<b>45 643 859</b>	<b>2 342 186</b>	<b>46 174 926</b>

(\*) La réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été enregistrée à l'actif en augmentation du poste « prêts et créances sur les établissements de crédit » à hauteur de 1 615 M€ et « prêts et créances sur la clientèle » à hauteur de 1 308 M€ (cf. §1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources).

## Note 5.1 Titres de dettes au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2022		31/12/2021	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Effets publics et valeurs assimilées	-	596 565	-	631 880
Obligations et autres titres	-	1 496 112	-	664 044
<b>Total</b>	-	<b>2 092 677</b>	-	<b>1 295 925</b>
Dépréciations	-	5 507	-	-
<b>Total</b>	-	<b>2 087 170</b>	-	-

## Note 5.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2022		31/12/2021	
	À vue	À terme	À vue	À terme
<b>Prêts aux établissements de crédit au coût amorti</b>		<b>8 612 717</b>		<b>8 062 948</b>
Encours sains (*)		8 547 643		7 840 327
Encours douteux		65 074		222 622
<b>Dépréciations</b>		<b>-140 289</b>		<b>-134 618</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>95 126</b>		<b>75 779</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>-103 791</b>		<b>16 583</b>
<b>Sous-total</b>		<b>8 463 763</b>		<b>8 020 692</b>
<b>Prêts à la clientèle au coût amorti</b>		<b>36 375 744</b>		<b>35 810 731</b>
Encours sains (*)		34 386 121		34 192 652
Encours douteux		1 989 623		1 618 078
<b>Dépréciations</b>		<b>-634 567</b>		<b>-672 780</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>59 027</b>		<b>63 355</b>
<b>Ajustements de la valeur des prêts couverts par des instruments financiers à terme</b>		<b>-1 814 320</b>		<b>649 539</b>
<b>Sous-total</b>		<b>33 985 885</b>		<b>35 850 846</b>
<b>Total des prêts</b>	-	<b>42 449 648</b>	-	<b>43 871 538</b>
<b>Autres créances</b>				
Dépôts (trésorerie disponible) auprès des établissements de crédit	2 157 356	1 106 144	2 342 186	1 006 314
Créances rattachées		897		1 150
<b>Total des autres créances</b>	<b>2 157 356</b>	<b>1 107 041</b>	<b>2 342 186</b>	<b>1 007 463</b>

(\*) La réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été enregistrée à l'actif en augmentation du poste « prêts et créances sur les établissements de crédit » à hauteur de 1 615 M€ et « prêts et créances sur la clientèle » à hauteur de 1 308 M€ (cf. §1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources).

## Note 6 – Dépréciations d'actifs

Dépréciations d'actifs	31/12/2021	Dotations	Reprises disponibles	Autres mouvements	30/06/2022
Etablissements de crédit	134 618	31 834	29 521	3 358	140 289
Crédits à la clientèle	672 780	93 573	136 813	5 027	634 567
Dont stage 1	47 070	8 768	-	-	55 837
Dont stage 2	341 854	-	21 422	-	320 433
Dont stage 3	418 421	87 495	115 767	8 342	398 491
Autres créances	10 805	-	-	-	10 805
<b>Total</b>	<b>818 202</b>	<b>125 407</b>	<b>166 333</b>	<b>8 385</b>	<b>785 661</b>

## Note 7 – Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dépôts de garantie sur collatéral	2 510 911	93 317	815 589	726 358
Fonds publics affectés		85 312		84 297
Autres actifs et passifs	936 191	2 154 272	305 009	1 053 563
Compte créditeur État français		269 675		142 536
<b>Total des comptes de régularisation et actifs/passifs divers</b>	<b>3 447 102</b>	<b>2 602 575</b>	<b>1 120 598</b>	<b>2 006 754</b>

## Note 8 – Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Immobilisations corporelles			Immobilisations incorporelles	Total	Total
	Terrains & aménagements	Constructions & aménagements	Autres		30/06/2022	31/12/2021
	<b>Valeur brute</b>					
Au 1er janvier 2022	89 651	232 964	68 871	154 992	546 479	502 824
Acquisitions	14	1 540	1 521	17 080	20 155	54 828
Cessions/Sorties	-	16	526	-	542	2 569
Autres mouvements	-12	-627	-110	-3 822	-4 571	-17 397
Changement périmètre	-	-	0,03	-	0	
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>89 653</b>	<b>233 892</b>	<b>70 809</b>	<b>168 251</b>	<b>562 605</b>	<b>537 708</b>
<b>Amortissements</b>						
Au 1er janvier 2022	3 588	156 011	51 808	85 283	296 691	296 691
Dotations	111	6 320	2 940	11 828	21 200	27 540
Reprises	-	4	518	-	522	-2 174
Autres mouvements	-	-	-	-	-	6
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>3 699</b>	<b>162 336</b>	<b>55 267</b>	<b>97 111</b>	<b>318 413</b>	<b>296 691</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>85 953</b>	<b>71 556</b>	<b>15 541</b>	<b>71 140</b>	<b>244 189</b>	<b>241 017</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe AFD applique la norme IFRS 16, entraînant un retraitement des baux immobiliers impactant les « Immobilisations corporelles » à l'actif et les dettes de loyers en « Autres passifs ». Au 30 juin 2022, le droit d'utilisation a été évalué à 49,9 M€

<i>en milliers d'euros</i>	Sièges	Bureaux	30/06/2022
<b>Valeur brute</b>			
Au 1er janvier 2022	89 189	12 738	101 927
Nouveau contrat			
Modification de contrat			
Autres mouvements			
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>89 189</b>	<b>12 738</b>	<b>101 927</b>
<b>Amortissements</b>	46 525	5 490	51 849
<b>Valeur nette</b>	<b>42 664</b>	<b>7 248</b>	<b>49 912</b>

## Note 9 – Passifs financiers évalués au coût amorti

### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre au coût amorti

en milliers d'euros	30/06/2022	31/12/2021
<b>Dettes envers les établissements de crédit au coût amorti</b>		
Dettes à vue	19 765	24 901
Dettes à terme	628	540
Dettes rattachées	-	-
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>20 393</b>	<b>25 441</b>
<b>Dettes envers la clientèle au coût amorti</b>		
Comptes créditeurs de la clientèle	1 334	2 511
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>1 334</b>	<b>2 511</b>
<b>Dettes représentées par un titre au coût amorti</b>		
Titres du marché interbancaire	1 155 445	500 230
Emprunts obligataires (*)	45 175 621	42 279 087
Dettes rattachées	200 785	328 726
Ajustements de la valeur des dettes représentées par un titre couvert par des instruments dérivés	-3 219 471	953 381
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>43 312 379</b>	<b>44 061 424</b>

(\*) La réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été enregistrée au passif, en augmentation du poste « emprunts obligataires » à hauteur de 2 922 M€ (cf. §1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources).

### Echéancier des dettes représentées par un titre au coût amorti

en milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	30/06/2022
<b>Echéancier des dettes représentées par un titre</b>					
Emprunts obligataires	100 017	4 334 458	18 137 456	19 585 005	42 156 936
Titres du marché interbancaire	219 038	936 407	-	-	1 155 445
<b>Total</b>	<b>319 055</b>	<b>5 270 865</b>	<b>18 137 456</b>	<b>19 585 005</b>	<b>43 312 381</b>

en milliers d'euros	Inférieur à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	31/12/2021
<b>Echéancier des dettes représentées par un titre</b>					
Emprunts obligataires (*)	1 802 078	2 801 997	19 282 014	19 675 105	43 561 194
Titres du marché interbancaire	305 083	195 146	-	-	500 230
<b>Total</b>	<b>2 107 161</b>	<b>2 997 143</b>	<b>19 282 014</b>	<b>19 675 105</b>	<b>44 061 424</b>

### Dettes représentées par un titre par devise

en milliers d'euros	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	CNH	DOP	30/06/2022
<b>Dettes représentées par un titre par devise</b>								
Emprunts obligataires	33 614 001	7 227 353	102 157	301 354	223 852	57 497	5 120	42 156 936
Titres du marché interbancaire	1 155 445	-	-	-	-	-	-	1 155 445
<b>Total</b>	<b>34 769 445</b>	<b>7 227 353</b>	<b>102 157</b>	<b>301 354</b>	<b>223 852</b>	<b>57 497</b>	<b>5 120</b>	<b>43 312 379</b>

en milliers d'euros	EUR	USD	JPY	CHF	AUD	CNH	DOP	31/12/2021
<b>Dettes représentées par un titre par devise</b>								
Emprunts obligataires (*)	36 761 709	6 180 210	110 924	292 020	216 331	-	-	43 561 194
Titres du marché interbancaire	500 230	-	-	-	-	-	-	500 230
<b>Total</b>	<b>37 261 938</b>	<b>6 180 210</b>	<b>110 924</b>	<b>292 020</b>	<b>216 331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 061 424</b>



**Note 10 – Provisions**

<b>Provisions</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises disponibles</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Inclus dans le coût du risque</b>					
Risques filiales DOM	26 205	-	4	-	26 201
Autres provisions pour risque	184 094	24 812	17 028	-	191 878
<i>Dont stage 1</i>	19 753	1 465	1 431		19 787
<i>Dont stage 2</i>	121 096	9 968	1 241		129 823
<i>Dont stage 3</i>	43 245	13 379	14 356		42 268
<b>Exclus du coût du risque</b>					
Provision pour charges - Prêts souverains	985 420	43 867	17 905	-2	1 011 380
Charges de personnel	149 704	59	753	-64 581	84 429
Provision pour risques et charges	9 895	18 334	289	-	27 940
<b>Total</b>	<b>1 355 318</b>	<b>87 071</b>	<b>35 978</b>	<b>-64 583</b>	<b>1 341 829</b>

**Note 11 – Dettes subordonnées**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes subordonnées à durée déterminée	190 241	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	840 006	840 006
<b>Total</b>	<b>1 030 246</b>	<b>840 006</b>

### 3.3.2 Notes relatives au Compte de résultat

#### Note 12 – Produits et charges d'intérêts par catégorie comptable

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Sur les actifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>390 100</b>	<b>426 748</b>
Trésorerie et compte à vue auprès de banques centrales	1 583	1 072
Prêts et créances	382 312	418 818
Opérations avec les établissements de crédit	54 812	47 406
Opérations avec la clientèle	327 500	371 412
Titres de dettes	6 205	6 859
<b>Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>8 644</b>	<b>8 945</b>
Titres de dettes	8 644	8 945
<b>Sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>58 580</b>	<b>19 859</b>
Prêts et créances	58 580	19 859
Opérations avec les établissements de crédit	21 538	7 227
Opérations avec la clientèle	37 042	12 632
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>306 547</b>	<b>303 810</b>
<i>Dont opérations avec les établissements de crédit</i>	<i>99 791</i>	<i>88 370</i>
<i>Dont autres intérêts et produits assimilés</i>	<i>206 757</i>	<i>215 440</i>
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>763 871</b>	<b>759 362</b>
<b>Sur les passifs financiers évalués au coût amorti</b>	<b>221 687</b>	<b>224 550</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti	221 687	224 550
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>301 745</b>	<b>265 028</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>101</b>	<b>124</b>
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>523 533</b>	<b>489 702</b>

#### Note 13 – Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022			30/06/2021		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions sur engagement	-	-	-	-	-	-
Commissions de suivi et de dossier	4 125	1 085	3 040	3 211	741	2 470
Commissions d'instruction	16 885	-	16 885	9 635	-	9 635
Commissions sur dons et subventions	52 714	-	52 714	45 392	-	45 392
Commissions diverses	1 132	2 011	-878	731	1 692	-961
<b>Total</b>	<b>74 857</b>	<b>3 095</b>	<b>71 762</b>	<b>58 969</b>	<b>2 433</b>	<b>56 536</b>

#### Note 14 – Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022		30/06/2021	
	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat net du change	dont Impact change sur instruments dérivés	Gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat net du change	dont Impact change sur instruments dérivés
<b>Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>104 391</b>	<b>5 196</b>	<b>29 647</b>	<b>12 268</b>
Revenus des instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 887	-	-9 266	-1 125
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	96 263	-	52 521	-
Couverture des prêts à la juste valeur par résultat	-1 760	5 196	-13 608	13 392
<b>Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>-55 037</b>	<b>-8 456</b>	<b>-4 360</b>	<b>-2 599</b>
<i>Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture</i>	<i>-1 552 588</i>	<i>8 353</i>	<i>-278 870</i>	<i>2 473</i>
<i>Variation de la juste valeur de l'élément couvert</i>	<i>1 497 551</i>	<i>104</i>	<i>274 510</i>	<i>126</i>
<b>Couverture naturelle/Trading</b>	<b>1 242</b>	<b>236 849</b>	<b>-19 466</b>	<b>-11 753</b>
<b>CVA/DVA</b>	<b>-8 233</b>	<b>-</b>	<b>187</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>42 363</b>	<b>233 588</b>	<b>6 008</b>	<b>-2 084</b>

## Note 15 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	10 579	8 120
Gains ou pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-264
Gains ou pertes sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-102	-1 104
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>10 478</b>	<b>6 753</b>

## Note 16 – Produits des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
Bonifications	130 328	117 520
Autres produits (*)	153 465	19 543
<b>Total</b>	<b>283 793</b>	<b>137 063</b>

(\*) Suite à l'intégration de la société Expertise France au sein du Groupe AFD au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les autres produits ont augmenté de 131 M€. Cette hausse est compensée par la hausse des autres charges relatives à Expertise France.

Les bonifications, sur prêts et emprunts, sont versées par l'État pour diminuer le coût de la ressource ou pour diminuer le coût du prêt pour l'emprunteur.

## Note 17 – Charges générales d'exploitation

### Frais de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements	119 218	107 268
Charges sociales	47 620	39 261
Intéressement	9 785	5 111
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	15 427	11 836
Dotations/Reprises de provisions	-1 097	1 346
Refacturation personnel Instituts	-849	-2 296
<b>Total</b>	<b>190 106</b>	<b>162 527</b>

### Autres frais administratifs

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Autres frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	9 741	8 055
<i>dont application de la norme IFRIC 21</i>	3 980	3 579
Services extérieurs	64 109	52 120
Refacturation de charges	-1 088	-257
<b>Total</b>	<b>72 761</b>	<b>59 917</b>

## Note 18 – Coût du risque de crédit

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Dépréciations sur actifs sains (Stage 1) ou dégradés ( Stage 2)</b>	<b>3 893</b>	<b>42 472</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>-8 801</b>	<b>1 257</b>
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-8 768	2 703
Engagements par signature	-34	-1 447
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>12 695</b>	<b>41 216</b>
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	21 422	24 126
Engagements par signature	-8 727	17 089
<b>Dépréciations sur actifs dépréciés (Stage 3)</b>	<b>44 208</b>	<b>102 921</b>
<b>Stage 3 : Actifs dépréciés</b>	<b>44 281</b>	<b>101 765</b>
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	54 723	52 501
Engagements par signature	-10 442	49 264
<b>Autres provision pour risques</b>	<b>-73</b>	<b>1 156</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>48 101</b>	<b>145 394</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-23 690	-126 207
Récupérations sur prêts et créances	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-105	27
<b>Coût du risque</b>	<b>24 306</b>	<b>19 213</b>

## Note 19 – Mises en équivalence

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022		31/12/2021		30/06/2021	
<i>Impacts</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>	<i>Bilan</i>	<i>Résultat</i>
SIC	36 827	3 488	33 770	2 926	29 503	-1 341
Socredo	115 299	1 979	113 959	3 614	111 194	849
<b>Total</b>	<b>152 126</b>	<b>5 467</b>	<b>147 729</b>	<b>6 540</b>	<b>140 697</b>	<b>-493</b>

## Note 20 – Impôts sur les sociétés

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-1 349</b>	<b>-9 428</b>
Impôts exigibles	-1 602	-5 546
Impôts différés	254	-3 882
<b>Situation fiscale latente</b>		
<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Résultat net</b>	<b>274 787</b>	<b>233 197</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 349	-9 428
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>276 136</b>	<b>242 625</b>
<b>Charge d'impôt théorique totale 34.43% (A)</b>	<b>-75 577</b>	<b>-34 488</b>
<b>Total des éléments en rapprochement (B)</b>	<b>74 228</b>	<b>25 060</b>
<b>Charge nette d'impôt comptabilisée (A) + (B)</b>	<b>-1 349</b>	<b>-9 428</b>

## Note 21 – Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement donnés correspondent aux montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées, avec la clientèle ou avec les établissements de crédit.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<i>Engagements reçus</i>		
Engagements de financement reçus de l'État français	-	-
Engagements de garantie reçus de l'État français sur prêts (*)	4 817 640	4 058 130
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	378 191	412 479
<i> dans le cadre de l'activité de crédit du Groupe</i>	<i>378 191</i>	<i>412 479</i>
<i>Engagements donnés</i>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 025 193	1 850 484
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15 779 376	15 213 849
Engagements de garantie donnés d'ordre d'établissement de crédit	187 635	141 783
Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	809 698	824 959

(\*) La réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été enregistrée en hors bilan sur la ligne « engagements de garantie reçus de l'Etat français sur prêts » à hauteur de 2 922 M€ (cf. §1.5 Réintégration des opérations réalisées par l'AFD sur ses propres ressources).

### 3.4 Informations sur les risques

#### ✓ Concentration du risque de crédit

##### Actifs financiers au coût amorti

<b>Non-souverain</b>		<b>30/06/2022</b>				<b>31/12/2021</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
Notation		Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
de AAA à BBB- (Investissement) *		7 341 067	400 228	-	7 741 296	6 848 299	391 091	-	7 239 390
de BB+ à CCC (Spéculatif) *		5 583 239	4 837 359	-	10 420 599	5 297 717	5 142 758	-	10 440 475
Sans objet**		611 772	-	-	611 772	310 054	-	-	310 054
Douteux		-	-	1 081 729	1 081 729	-	-	1 060 155	1 060 155
<b>Total</b>		<b>13 536 078</b>	<b>5 237 588</b>	<b>1 081 729</b>	<b>19 855 395</b>	<b>12 456 070</b>	<b>5 533 849</b>	<b>1 060 155</b>	<b>19 050 073</b>

(\*) Réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 portant sur des concours non-souverains à hauteur de 1 808 M€.

<b>Souverain</b>		<b>30/06/2022</b>				<b>31/12/2021</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
Notation		Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
de AAA à BBB- (RC1 à RC2) *		8 299 510	-	-	8 299 510	8 433 001	-	-	8 433 001
de BB+ à CCC (RC3,RC4,RC5) *		13 092 688	2 794 657	-	15 887 345	12 948 078	2 806 810	-	15 754 888
Sans objet**		-	-	-	-	-	-	-	-
Douteux (RC6) *		-	-	1 041 018	1 041 018	-	-	740 512	740 512
<b>Total</b>		<b>21 392 198</b>	<b>2 794 657</b>	<b>1 041 018</b>	<b>25 227 874</b>	<b>21 381 080</b>	<b>2 806 810</b>	<b>740 512</b>	<b>24 928 401</b>

(\*) Réintégration des opérations pour compte de tiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022 portant sur des concours souverains à hauteur de 1 121 M€.

##### Titres à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti

		<b>30/06/2022</b>				<b>31/12/2021</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
Notation		Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
de AAA à BBB- (Investissement)		2 567 700	-	-	2 567 700	1 798 062	-	-	1 798 062
de BB+ à CCC (Spéculatif)		288 741	29 869	-	318 611	238 019	32 981	-	271 000
Sans objet**		135 000	-	-	-	-	-	-	-
Douteux		-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>2 991 441</b>	<b>29 869</b>	<b>-</b>	<b>3 021 311</b>	<b>2 036 081</b>	<b>32 981</b>	<b>-</b>	<b>2 069 062</b>

##### Engagements de financement

<b>Souverain</b>		<b>30/06/2022</b>				<b>31/12/2021</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
Notation		Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
de AAA à BBB-		2 401 174	-	-	2 401 174	2 120 968	-	-	2 120 968
de BB+ à CCC		8 737 026	1 488 824	-	10 225 850	8 493 829	1 950 725	-	10 444 554
Sans objet**		-	-	-	-	-	-	-	-
Douteux		-	-	1 115 802	1 115 802	-	-	648 251	648 251
<b>Total</b>		<b>11 138 200</b>	<b>1 488 824</b>	<b>1 115 802</b>	<b>13 742 826</b>	<b>10 614 796</b>	<b>1 950 725</b>	<b>648 251</b>	<b>13 213 772</b>

<b>Non-souverain</b>		<b>30/06/2022</b>				<b>31/12/2021</b>			
<i>en milliers d'euros</i>		Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
Notation		Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
de AAA à BBB-		1 564 911	-	-	1 564 911	1 213 010	-	-	1 213 010
de BB+ à CCC		1 739 190	488 918	-	2 228 108	1 959 063	463 041	-	2 422 104
Sans objet**		180 635	-	-	180 635	466 434	-	-	466 434
Douteux		-	-	62 335	62 335	-	-	58 575	58 575
<b>Total</b>		<b>3 484 735</b>	<b>488 918</b>	<b>62 335</b>	<b>4 035 989</b>	<b>3 638 506</b>	<b>463 041</b>	<b>58 575</b>	<b>4 160 123</b>

(\*\*) Les actif sans objet concernent des enveloppes octroyées en attente d'affectation à un bénéficiaire final.

Engagements de garantie

Non-souverain	30/06/2022				31/12/2021			
	Actifs sains		Actifs douteux	Total	Actifs sains		Actifs douteux	Total
en milliers d'euros	Strate 1	Strate 2	Strate 3		Strate 1	Strate 2	Strate 3	
Notation								
de AAA à BBB- (Investissement)	18 804	336	-	19 140	20 367	267	-	20 634
de BB+ à CCC (Spéculatif)	295 972	563 470	-	859 442	248 556	603 653	-	852 209
Sans objet	-	-	-	-	-	-	-	-
Douteux	-	75	70 263	70 339	-	309	69 702	70 011
<b>Total</b>	<b>314 775</b>	<b>563 881</b>	<b>70 263</b>	<b>948 920</b>	<b>268 923</b>	<b>604 229</b>	<b>69 702</b>	<b>942 854</b>

✓ **Exposition au risque de crédit : Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

	Stage1	Stage2	Stage3	Total
<b>Provisions au 31/12/2021 Activité + Paramètres + Provisions exceptionnelles</b>	<b>66 822 284</b>	<b>462 949 874</b>	<b>418 507 247</b>	<b>948 279 405</b>
Nouvelles signatures	6 574 128	6 521 485	-	13 095 613
Expositions éteintes	-300 583	-1 549 382	-8 297 148	-10 147 114
Variation d'exposition ou notation	-1 280 204	-21 982 899	-10 398 211	-33 661 315
Changement de stage	-9 614 555	35 739 429	11 218 901	37 343 774
Autres (dont Sogefom)	24 146	15 648 990	-4 512 673	11 160 463
Retraitement IFRS	-	-	-7 898 100	-7 898 100
<b>Total variation de provisions activité</b>	<b>-4 597 069</b>	<b>34 377 622</b>	<b>-19 887 232</b>	<b>9 893 321</b>
<b>Total variation des mises à jour des paramètres IFRS9</b>	<b>9 093 919</b>	<b>-25 402 250</b>	<b>-</b>	<b>-16 308 330</b>
<b>Total variation de provisions exceptionnelles</b>	<b>4 304 582</b>	<b>-21 669 892</b>	<b>-</b>	<b>-17 365 310</b>
<b>Provisions au 30/06/2022 Activité + Paramètres + Provisions exceptionnelles</b>	<b>75 623 716</b>	<b>450 255 355</b>	<b>398 620 015</b>	<b>924 499 086</b>

### 3.5. Informations complémentaires

#### 3.5.1. Bilan FMI

<i>en milliers d'euros</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Actif</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	391 437	391 867
À vue	347 083	319 513
À terme	44 354	72 354
Comptes de régularisation	14 968	21 888
<b>Total de l'actif</b>	<b>406 405</b>	<b>413 755</b>
<b>Passif</b>		
Dettes représentées par un titre	405 272	412 676
<i>Emprunts obligataires</i>	400 000	400 000
<i>Dont intérêts courus</i>	5 272	12 676
Comptes de régularisation et passifs divers	1 133	1 079
<b>Total du passif</b>	<b>406 405</b>	<b>413 755</b>

#### 3.5.2. Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2022

Néant



## **D. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022**

### **AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Au conseil d'administration de l'Agence Française de Développement,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de l'Agence Française de Développement, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I- Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur décrite à la note 1.5 de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui fait suite à la requalification de prêts réalisés à la demande de tiers, adossés à des ressources propres de l'Agence Française de Développement, en opérations pour compte propre qui avaient été considérés initialement en opérations pour compte de tiers. Cette correction d'erreur s'est traduite par une augmentation des prêts de 2,9 milliards d'euros dont 1,6 milliards d'euros des « prêts et créances sur les établissements de crédit » et 1,3 milliards d'euros « prêts et créances sur la clientèle » (Bilan et note 5.2 – « Prêts et créances sur les établissements de crédit

et sur la clientèle au coût amorti » en contrepartie d'une hausse des « emprunts obligataires » pour le même montant (Bilan et note 9 – « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre amorti »).

## **II- Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 21 septembre 2022

**KPMG S.A.**

Valéry Foussé  
Associé

Paris, le 21 septembre 2022

**BDO Paris**

Arnaud Naudan  
Associé

## **E. Responsable du rapport financier semestriel**

### **Nom et fonction**

Monsieur Bertrand WALCKENAER : Directeur Général Adjoint

### **Attestation du responsable**

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 20 septembre 2022

Le Directeur Général Adjoint

**Bertrand WALCKENAER**